PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 27 MAI 2025 (19 : 00)

Présents :
Monsieur Laurent DEVIN, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin VAN HOUTER, Madame Larissa DAVOINE, Monsieur Thomas BEAUJEAN, Monsieur Philippe LABAR, Madame Marjorie ALONGI, Madame Cécile CORSO, Échevins;
Monsieur Luc Jonnart, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric TILMANT, Monsieur Benoît DEGHORAIN, Monsieur Laurent ARMAN, Madame Marie Claude KLENNER, Madame Natacha LEROY, Monsieur Frédéric Maghe, Monsieur Vincent Noteboom, Monsieur Alexandre Rombaut, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Arno DUPORTAL, Monsieur Jacques GOSSUIN, Monsieur Davy FIORDALISO, Madame Valeri CORDISCO, Madame Âaziza JEDY, Monsieur Cédric LECOCQ, Madame Roxane GROETEMBRIL, Monsieur Jean GIGOUNON, Madame Aurore ROMANI, Madame Hélène HARVENGT, Conseillers;
Monsieur Guillaume SOMERS, Directeur Général;
Excusés :
Monsieur Jérôme Urbain, Monsieur Patrice LAÏ, Conseillers;

Conseil communal du 27 mai 2025

à 19h00

Salle B - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

JURIDIQUE

1. Règlement communal relatif à l'exécution des travaux sur la voie publique - ADOPTION

Le Conseil communal est invité à adopter le règlement communal relatif à l'exécution des travaux sur la voie publique.

Accord à l'unanimité

2. Réfection de la rue de Fontaine à Leval-Trahegnies et Anderlues - Convention relative à un marché conjoint entre la Ville de Binche et la Commune d'Anderlues - APPROBATION

Dans le cadre de la réfection de la rue de Fontaine à Leval-Trahegnies et Anderlues, le Conseil communal est invité à approuver la convention relative à un marché conjoint entre la Ville de Binche et la Commune d'Anderlues.

Accord à l'unanimité

3. Modification du règlement d'ordre intérieur pour l'utilisation du bus communal - APPROBATION

Le Conseil communal est invité à modifier le règlement d'ordre intérieur pour l'utilisation du bus communal.

Intervention de Madame Cordisco :

« Par rapport à cela, lors d'un Conseil communal, j'avais fait une intervention à propos du car pour

voir si, effectivement, le car était octroyé principalement aux écoles communales ou à l'entité. Donc ici, je découvre en lisant le règlement d'ordre intérieur de 2009, qu'effectivement, le car, il était pour toute l'entité. C'est une chose que je n'avais pas comprise à ce moment-là ».

Monsieur Devin :

« Le car peut circuler dans toute l'entité, vous avez raison ».

Madame Cordisco :

« Mais quand j'étais intervenue lors d'un Conseil communal, le règlement l'indiquait, et à ce moment-là, maintenant, vous avez changé. Vous avez adapté. Maintenant, c'est principalement pour les écoles communales ».

Monsieur Devin :

« En priorité. Quelle est votre question? »

Madame Cordisco :

« C'est une constatation que je faisais. Ce n'était pas une question. Monsieur Van Houter m'a répondu. Il m'a effectivement dit que c'était réglé. Avant, c'était pour moi le car, je pensais que c'était pour toutes les écoles de l'entité et là, quand j'ai posé la question, on m'a répondu que c'était principalement pour les écoles communales. Ce qui n'était pas le cas puisque c'est noté dans le règlement d'ordre intérieur de 2009. Maintenant, je viens de constater qu'on a effectivement rectifié : le car sera principalement pour les écoles communales ».

Monsieur Devin :

« *Je ne pense pas mais Monsieur Van Houter va vous l'expliquer* ».

Intervention de Madame Philippe :

« J'ai lu avec attention aussi ce point : le car sert pour les écoles mais vous n'avez pas oublié une phrase importante qui respecte les avantages sociaux ; le bus sera mis selon les disponibilités à disposition des écoles d'autres réseaux qui en font la demande. Évidemment, il faudra voir les disponibilités, mais je serai très vigilante que des avantages sociaux soient respectés parce que c'est important. Je suis membre d'un PO dans une autre commune et on est très vigilant au respect des avantages sociaux. Donc, voilà, la phrase essentielle est mise : ce sera mis à disponibilité selon la possibilité mais vous n'avez pas oublié les autres écoles. Dommage qu'il n'y ait pas une réunion pour voir un peu les piscines, comment ça pourrait se goupiller. Je pense qu'il y a moyen d'aller encore plus loin, comme dans d'autres communes mais bon, c'est un premier pas, espérons qu'il y en aura un suivant où on pourra faire un tableau avec les disponibilités du car en fonction des piscines des différentes écoles ».

Monsieur Devin :

« Madame Cordisco, comme je l'ai dit déjà précédemment, nous avons mis un point d'honneur lors d'une majorité PS-MR, je ne l'oublie pas, de pouvoir régler un litige qui opposait le réseau d'enseignement libre au réseau officiel communal. Nous avons rencontré alors les responsables du Pouvoir Organisateur du libre et nous nous sommes accordés sur un montant financier qui pouvaient solder ce litige. Par la suite, il n'y a plus d'occurrence à ce qu'il puisse y avoir de conflit en la matière, nous sommes toujours restés, Ville de Binche, dans les rails. Ici, il se fait qu'on vous propose un nouveau règlement d'ordre intérieur. Vous avez pu voir également qu'il va y avoir un effort par rapport à la participation financière des parents des enfants. Nous voulons rendre ça le moins cher possible et donc le moins cher, c'est la gratuité. Et Monsieur Van Houter a veillé effectivement à ce que le réseau libre puisse avoir accès en fonction des disponibilités. Il y a une situation actuelle et il y a des situations à venir. Et pour cela, je lui cède la parole et je salue la manière dont il a traité ce dossier ».

Monsieur Van Houter :

« Je vais essayer de faire une réponse collective. La première chose, il faut que ce soit clair, c'est n'est pas un avantage social. Ce qui a été dit, ce n'est pas correct. Le transport organisé par une ville pour ses écoles afin d'aller à la piscine, située sur le territoire de sa propre commune, ne constitue pas un avantage social. Si nous allions à la piscine de la Louvière, c'est un avantage social. Le fait que la piscine soit située sur Binche ne constitue pas un avantage social. C'est pour ça qu'il n'y a pas de conflit depuis X années que cela est mis en place. Ensuite, ce que j'avais répondu la première fois, c'est que c'était accessible à toutes les écoles, mais que nous le donnions en priorité aux écoles communales. Et que malheureusement ou heureusement, je ne sais pas comment le dire, l'horaire étant déjà occupé à 100%, pas pour ne pas donner aux autres, mais parce qu'il y a des besoins qui sont là, il n'était pas possible de donner des plages horaires à d'autres, mais à l'avenir, je pense même avoir cité l'exemple d'une école qui occupait 2 jours semaine le bus pour pouvoir aller dans une salle de sport, puisqu'il n'y a pas de salle d'éducation physique suffisamment grande dans l'école que pour pouvoir donner le cours dans des bonnes conditions, et que le jour où cette école pourrait enfin bénéficier d'un autre local pour avoir une pratique sportive adéquate dans ses locaux à proximité, ça libérerait beaucoup de plages horaires dans le bus et donc pourrait profiter aux écoles communales d'une part, mais aussi à d'autres qui du coup vont récupérer du temps. Ici, l'idée de ce règlement, il y a deux idées principales qui ont été citées. Un, c'est d'enlever la participation financière qui était un peu ridicule parce que pour aller à la salle de gym, on ne paye pas, mais pour aller à la piscine, on paye. En soi, c'est difficile à expliquer. Aujourd'hui, il n'y a personne qui paye. Et si à un moment donné, d'autres écoles que les écoles communales montent dans le bus, ils auront la même règle, c'est-à-dire qu'ils ne paieront pas non plus. Il est important de souligner que le bus n'est pas autorisé pour sortir de Binche, et donc aucune école communale ou autre ne peut utiliser le car pour aller à Pairi Daiza, Walibi, c'est interdit. Donc ça, ça doit être fait via une société privée. On respecte ça. Au niveau des horaires, très clairement, notre volonté est de pouvoir partager, lorsque c'est possible, mais il faut savoir que ce que l'on fait déjà, c'est d'essayer de maximiser l'utilisation du bus. Parfois, on compte à l'élève près, on met les classes en fonction du nombre d'enfants qu'on peut mettre dans le bus pour gagner des trajets, avec parfois des trajets intermédiaires, avec les récréations, etc., on joue pour augmenter le maximum possible le nombre de déplacements et donc d'enfants qui puissent en bénéficier, et éviter d'avoir un bus à l'arrêt pendant 3 heures qui attend le prochain travail. C'est ce qu'on essaie d'éviter. Ce règlement permet donc d'offrir de nouvelles conditions tarifaires. Sur l'utilisation, une fois que les écoles communales ont été servies au niveau de leurs besoins et c'est bien mis en priorité pour le cours d'éducation physique, s'il y a des possibilités, on

pourra ouvrir à d'autres. Et je rappelle aussi qu'une grosse spécificité binchoise, c'est que nous n'avons pas d'école primaire communale à Binche-Centre. Et donc, à l'époque, ce qui avait guidé, de mémoire, la rédaction de ce règlement, c'était que les écoles situées dans le centre-ville peuvent, comme certaines le font déjà, aller à pied à la piscine, alors que quand on est dans une école à Bray ou à Buvrinnes, c'est quand même beaucoup plus compliqué et que forcément, il faut une solution de transport. Voilà pour une réponse complète et donc, l'idée, c'est de diminuer le coût à charge des parents pour la scolarité, puisque c'est quelque chose qui est important pour nous. Il ne faut pas se le cacher, certaines familles ne mettent pas les enfants le jour de la piscine pour ne pas payer les frais. Ça existe, il faut en être conscient. Ce sont des petites dépenses mais que certaines personnes évitent. L'objectif, c'est que ce cours soit suivi, apprendre à nager, c'est important. Je pense avoir été complet dans ma réponse, je crois, collective. »

Accord à l'unanimité

ASBL

4. ASBL Central - Désignation de 5 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale et Proposition de 2 membres au Conseil d'Administration

Le Conseil communal est invité à désigner 5 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'ASBL Central et à proposer 2 membres au sein du Conseil d'Administration de l'ASBL Central.

Désignation de 5 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'ASBL Central comme suit :

Mme Cécile CORSO (PS)
Mr Arno DUPORTAL (PS)
Mr Thomas BEAUJEAN (PS)
Mme Âaziza JEDY (PS)
Mme Hélène HARVENGT (MR-CI)

Désignation de 2 représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'ASBL Central comme suit :

Mme Cécile CORSO (PS)
Mr Arno DUPORTAL (PS)

5. ASBL ALE - Désignation de 8 représentants de la Ville de Binche au sein de l'Assemblée générale de l'ALE

Le Conseil communal est invité à désigner 8 représentants de la Ville de Binche au sein de l'Assemblée générale de l'ASBL ALE.

Désignation de 8 représentants au sein de l'Assemblée Générale de l'ASBL ALE comme suit :

Mr Luc FLEURUS (PS)
Mr Kevin VAN HOUTER (PS)
Mme Fany BOUDART (PS)
Mr Jacques GOSSUIN (PS)
Mme Daisy KEGELART (PS)
Mme Roxane GROETEMBRIL (PS)

Mr Bruno BERNARDI (MR-CI)
Mr Stéphane SPORCQ (MR-CI)

FINANCES

6. Comptes communaux 2024 - Art. L1122-23 du CDLD - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter les comptes communaux pour l'exercice 2024 aux montants ci-après :

- Service ordinaire:
 - Résultat budgétaire exercice propre : + 1.209.402,26€
 - Résultat budgétaire global : + 5.228.231,32€
- Service extraordinaire: Résultat budgétaire global : -1.872.310,19 €

Monsieur Labar :

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Je tiens à remercier Mme la Directrice financière et le personnel des services financiers pour leur participation à l'élaboration de ce compte communal 2024
Merci encore pour votre professionnalisme ».

1. **LES CHIFFRES**

- Le résultat budgétaire de l'exercice propre se clôture avec un boni de **1.209.402,26 €.**

- Le compte budgétaire cumulé des exercices précédents se clôture quant à lui avec un boni de **5.228.231,32 €**

-

A ce boni s'ajoutent les provisions constituées au fil des ans et non utilisées au 31/12/2024 pour un montant total de 2.663.840,51€, soit :

- 1.200.000€ pour la Ville (700.000€ non repris malgré inscription budgétaire en 2024)
- 500.000€ pour le CPAS
- 963.840,51€ pour faire face à l'augmentation des coûts énergétiques

2. **LES RECETTES**

Le volume global des recettes pour l'exercice 2024 s'élève à **53.912.558,70 €**.

Les principaux types de revenus :

- Prestations : 1.240.680,90 € (-73K, soit -5,61%)
- Transferts : 42.756.061,85 € (-1,651 mios, soit -3,72%)
- Dette : 1.127.247,21 € (-232k, soit -17,11%)

Il s'agit principalement d'une baisse des recettes suivantes:

- IPP -1,5mios (14 mois de rétribution à la place de 12 en 2023)
- Subside exceptionnel RW surcoûts énergétiques (-448k)
- APE -17k
- Fonds des communes + 60k (indexation)
- PRI + 286k (indexation)
- Dividendes gaz/électricité -275K

- Redevance occupation domaine gazier -40K
- Intérêts créditeurs +32k (total 145K)

- Les recettes fiscales (impôts additionnels et les taxes perçues directement par la Ville) : 21.807.525,48 €.
 Elles représentent 40.45 % des recettes totales ou 48.32 % en recette en propre

- Le Fonds des communes : 14.003.348,44 €. Ce qui représente près de 31% des recettes globales.

- Les dividendes (Intercommunales Gaz & Electricité, etc…) s'élèvent à 1.127.247.21 € et représentent 2.5 % des recettes totales.

3. **LES DEPENSES**

Le volume global des dépenses pour l'exercice 2024 s'élève à **48.684.327,38 €**.

Les principales dépenses :

- Le personnel : 19.005.227,54 €. Ce qui représente 43.28 % des dépenses globales de l'année.

- Les frais de fonctionnement :6.639.404,90 €. Ce qui représente 15.12 % des dépenses de l'année.

- Les transferts : 14.259.050,83 €. Ce qui représente 32.47 % des dépenses totales.

 Les principaux transferts :

 - Dotation de 4.920..000 € au CPAS. (+ zéro €)
 - Dotation de 4.579.703.64 € à la Zone de Police. (+ 160.000 €)
 - Dotation de 1.181.813.07 € au Service Régional d'Incendie. (+53.000 €)
 - Coût vérité des déchets : 1.914.539 € (+ zéro €)
 - Dotation office de tourisme (90.000 €+ (50.000 € mapping)

- Les dépenses de dette : 4.010.904,43 €. (soit 9,13 %…)

Même si elles restent globalement stables, certaines dépenses de fonctionnement ont augmenté par rapport à 2023 mais ces augmentations ont été compensées par les nombreuses notes de crédit reçues suite aux décomptes des consommations de gaz et d'électricité :

- Frais élections +120.000 €
- Assurances +86.000 €
- Repas chauds écoles +50 .000 € (recette correspondante)
- Location écran géant eurofoot +50.000 €
- Curage avaloirs +43. 000 €
- Entretien hydrants +40.000 €
- Prestations tiers communication +30.000 €
- Anniversaires UNESCO et 900 +22.000 €
- Prestations tiers évènements +20.000 €

4. **LES INVESTISSEMENTS**

Le compte 2024 présente à l'extraordinaire un mali budgétaire global de **1.872.310,19 €**. Ce mali sera compensé en modification budgétaire n° 1 par la réinscription de l'intervention de la SPGE dans les dossiers de voiries suivants : rue Albert 1er, rue de la Station, rue des Orphelins et rue Saint-Ulgiste.

Les dépenses d'investissements engagées sur l'exercice propre (2024) sont de **11.069.584,07€**. Les principaux investissements de l'année 2024 se situent au niveau de la fonction « Voiries » avec l'attribution des chantiers liés aux programmes PIC – PIMACI pour un montant total de 5,9 millions pour les voiries suivantes :

- Rue Albert 1er (phase 2)
- Rue des Orphelins et rue Saint-Ulgiste
- Rue des Sorbiers
- Rue de Fontaine
- Rue Mon Plaisir
- Rue du Château
- Rue de la Chapelette
- Sentier de la Hutte

A noter également la réfection de l'aqueduc à la rue du Bois d'Hamal, l'égouttage à la rue de la Guinguette, la ZIT à la Voie Miclette et le rabotage-pose de différentes voiries pour un montant total de 850.000€.

Au niveau de la sécurité, l'extension du réseau de caméras sur 10 nouveaux sites pour un montant de 410.000€.

En ce qui concerne les dépenses de dette en part propre, le ratio des charges financières (charges emprunts/recettes nettes propres, nouvelle formule) est de **8,04%,** soit bien en-deçà du maximum autorisé par la RW de 17,5%. Le ratio d'investissements (solde dette/recettes globales) est lui de **67,08%** avec un maximum autorisé à 125%.

5. **CONCLUSION**

- Nous continuons à dégager un boni important à l'exercice propre 1.209.402,26 € (+ une provision disponible de 2.663.840,51 €)

- Nous ne touchons pas à la fiscalité. Pas de nouvelle taxe !

Et ce compte 2024 reflète de la bonne situation financière de notre Ville.

Intervention de Madame Leroy :

« Comme on va procéder au vote, les anciens Conseillers seront d'accord avec le Compte mais les nouveaux Conseillers, eux, par contre, qui n'ont pas participés à la législature précédente, s'abstiendront ».

Pour: 24
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno

DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 5
Valeri CORDISCO, Cédric LECOCQ, Jean GIGOUNON, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

7. Approbation de la dotation à la Zone de Secours - Exercice 2025

Le Conseil communal est invité à :
- approuver le montant de la dotation de la Ville de Binche dans le budget de la Zone de Secours, pour l'exercice 2025, à savoir un montant de 837.249,32€;
- transmettre la présente au Conseil de la Zone de Secours et à la Directrice financière.

Accord à l'unanimité

8. Notification de la situation de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2024 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le 4ème trimestre 2024 en date du 31 décembre 2024. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 11.479.732,41 €.

Prise de connaissance

TUTELLE C.P.A.S.

9. Tutelle du CPAS - Finances - Comptes budgétaires de l'exercice 2024 - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter les comptes annuels de l'exercice 2024 du CPAS.

Intervention de Monsieur Rombaut :

« Je vais intervenir sur le compte, il y a eu un débat naturellement. On a eu quelques petites discussions en CPAS, naturellement mais bon, ici, il y a quand même une tutelle de la Ville, je crois que le débat peut se mener ici, surtout vu la situation. On en parlait déjà en février, j'alertais déjà un peu sur le budget, un budget sans vision pour le CPAS, et vraiment une situation problématique. Et sur un compte qui allait être problématique. Effectivement, oui, le compte, c'est le bulletin, c'est la réalisation. Il sera à l'équilibre, naturellement. Mais bon, voilà, on y est. Sur le budget, je disais déjà, on se prépare à une année 2025, on est face au mur, on accélère, c'est ce qui se passe. On a injecté 1 500 000 de notre fonds de réserve dans ce budget, ce qu'on n'avait jamais fait. Maintenant, avec le compte, on se rajoute un moteur d'avion dans le dos, et on accélère encore plus. On se clôture un compte en mali d'un peu plus d'un million d'euros au final. Même en Covid, on n'avait pas vu ça, on n'y était pas parvenu, je pense. On retrouve l'équilibre, quand même, on met la fin de notre fonds de réserve, plus de 500 000 euros. Comme je le disais juste avant, le budget 2025, on vient ponctionner 1,5 million d'euros dans ce fonds de réserve. Le compte, on vient remettre 500 000 euros dedans, le fonds de réserve, il est à sec. Donc en termes de vision d'avenir, j'avoue que j'ai un petit peu de mal. Généralement, les autres années, avec ce compte, on réussissait toujours bien à réinjecter, à réalimenter un peu le fond de réserve. Ce n'est plus le cas : le CPAS, il est à sec. Je le disais en février, on vit de la Caisse de solidarité. Cela fait des années. Alors maintenant, on pourra dire on a participé. Effectivement, j'ai participé, ça fait des années que je l'ai alerté, j'ai alerté sur cette situation en conseil, en BP, en Commission budgétaire, notamment sur l'état de ce fonds de réserve qu'il fallait gérer et avoir une vision d'avenir. Alors, on peut aller un peu plus loin, le CPAS, ce n'est pas une entreprise qui est vouée à dégager des bénéfices plantureux à partir du moment où sa mission, c'est d'agir sur l'humain, d'assurer une vie conforme à la dignité humaine. Mais enfin, quand on voit la réalisation ici, on

remarque, on vient confirmer ce que je disais, 400 000 euros de déficit dans notre crèche du CPAS de Binche. Je pense que même dans certaines communes socialistes de la région qui ont des crèches communales, on arrive à atteindre l'équilibre. On a un home qui sous-performe en termes de rentrées financières à ce stade. Même si on agit maintenant, il faudra bien deux ans pour que ça se redresse à mon avis, et un ensemble de services qui sont tous en négatif. Même si on n'est pas amené dans un CPAS à dégager du bénéfice parce qu'on traite de l'humain, et on est là pour aider des humains, à un moment, il faut se poser la question face à cette situation qui devient ingérable, il faut cesser de s'éparpiller et choisir nos missions. Le CPAS a des missions obligatoires, il a des missions facultatives, et on ne sait pas tout faire pour notre population, on ne sait pas tout faire pour nos bénéficiaires, on ne sait pas tout faire pour nos citoyens. A un moment, il faut choisir les services pour minimiser les pertes que l'on peut faire. Parce que vouloir tout faire, c'est le meilleur moyen de ne rien faire. Il faut revenir un peu à nos missions de base au CPAS et avec des déficits pareils, ce n'est plus possible. Quand on voit la liste sur les comptes qui nous ont été remis au sein du Conseil, la question se pose réellement : il faut faire des choix, il faut agir. On n'a plus d'argent, il n'y a plus 1,5 million à remettre dans un prochain budget, on n'a plus 500 000 à remettre dans un compte. A ce stade, j'attends toujours, je le disais en février, j'attends une vision d'avenir, je le répète, je vous disais en juin, on en reparlera. Eh bien, on est en juin. J'attends toujours une vision d'avenir pour le CPAS, qu'on sache un peu ce qu'on va faire par rapport à cette situation financière. A ce stade, ce que j'entends, c'est qu'on travaille : « oui, on va faire, oui, on va faire » mais au final, il n'y a toujours rien. Le budget du CPAS, cela ne coûte pas loin de 1 000 euros par citoyen, ici à Binche, c'est énorme, et sous-performer à ce point en vidant le fond de réserve, sans savoir ce qu'on va faire, sans redéfinir nos missions et ce qui est important pour la population binchoise et pour les citoyens, je trouve que c'est vraiment une occasion manquée. On peut le faire. Je l'ai dit pendant des années en tant que Conseiller de l'Action sociale lorsque nous étions dans la majorité : redéfinissons nos missions, voyons ce qu'on peut faire, voyons ce qui est important pour Binche et pour les bénéficiaires. Je l'ai encore redit en 2024. Je le redis encore ici en 2025 au Conseil et de manière très constructive, je discute avec le Président, je lui donne des informations en fonction de ce que je sais, voir ce qu'on peut avancer quand on discute avec les services au sein des Comités, jamais pour taper sur les services, mais pour être constructif. Mais là, de nouveau, j'attends la suite, j'attends une vision d'avenir pour le CPAS. On doit bien ça à notre population, avec un CPAS qui lui coûte 1 000 euros par an, ce n'est pas rien, c'est presque un RI 1 000 euros. »

Monsieur Devin :

« Dans votre intervention, il n'y a rien de nouveau, effectivement, depuis le mois de février. Nous sommes ici en train de parler du compte 2024, c'est la même chose qu'à la Ville, sauf qu'ici, effectivement, il a fallu puiser dans les fonds de réserve pour mettre les comptes à l'équilibre. D'ailleurs je discutais avec Monsieur l'ancien Président du CPAS, il me parlait de loyauté, il me rappelait à quel point vous avez travaillé ensemble toutes ces années, et à quel point vous pouvez partager ces comptes avec nous, parce que vous avez à chaque fois participé aux discussions, participé aux décisions, et voter pour cela, dans l'esprit constructif qu'on peut vous reconnaître. Et donc ce compte, il est aussi le vôtre.
Vos propos au mois de février, nous les avons bien entendus, et donc vous attendez de voir ce qui va se passer. Comme beaucoup de citoyens attendent de voir ce qui va se passer à d'autres niveaux de pouvoir. Nous sommes ici à Binche, très clairement, qu'est-ce que l'on constate? Qu'il y a en 2024 une augmentation des dépenses de personnel, qu'il y a en 2024 une augmentation significative des aides sociales accordées aux personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale. Vous avez participé à l'ensemble de ces décisions, vous savez à quel point certaines personnes de notre entité se trouvent dans une situation de grande précarité. Alors, vous ne voyez pas l'avenir, mais moi, je ne vais pas le regarder dans un rétroviseur, je vous le dis. Le travail est en train de s'accomplir, il ne va pas s'accomplir, il est déjà en train de s'accomplir. Les chiffres que vous avez cités, ils sont justes, et nous sommes justement en plein travail et je vous donne rendez-vous à la confection du budget 2026, parce qu'il y aura là des chiffres qui vont apparaître,

et je vais vous le dire, comme toute la population le sait, les subsides, ils s'arrêtent, les emplois, ils s'arrêtent, parce que les projets, ils s'arrêtent. Et nous attendons une arrivée massive de chômeurs exclus des allocations de chômage au CPAS à partir du 1er janvier, et nous ne sommes pas en train de nous lamenter, nous travaillons discrètement, et je l'espère, le plus efficacement possible. C'est la mission confiée à Monsieur le Président du CPAS, qui s'y attelle chaque jour, chaque jour, avec des équipes du CPAS. La maison de repos réalise moins de bénéfices qu'auparavant. La crèche connaît toujours le même déficit, que ce soit en 2024, que ce soit en 2023, et là où il y avait moins de déficit, c'est parce que les subsides étaient beaucoup plus importants au moment de la COVID. Je ne vais pas vous rappeler ce qu'il s'était passé au moment de la COVID. Et ici, les subsides s'arrêtent les uns après les autres et les projets s'arrêtent également les uns après les autres. Et donc nous allons, semaine après semaine, continuer à évoluer vers une structure de CPAS qui sera celle que nous pourrons encore offrir à la population binchoise. »

Monsieur Rombaut :

« C'est bien ce que je vous dis, j'entends qu'on travaille, j'entends qu'on travaille en tant que Conseiller de l'action sociale. Moi, j'aimerais être un peu plus informé de ce qui se passe et de ce qu'on va faire tout simplement parce qu'à ce stade, je ne vois pas de réorganisation par rapport aux différents services. Je n'entends rien par rapport aux différents choix que nous pourrions poser, qui seraient à poser, des orientations qui seraient à prendre pour la population et pour les bénéficiaires. Parce que du travail, il y en a, on en parlait encore en Comité d'insertion la semaine passée. Alors maintenant, on attend de voir ce qui va se passer, effectivement, on attend. Moi aussi, j'attends. J'attends des informations et rien ne bouge, on verra le budget, d'accord, on rebotte encore en touche. »

Monsieur Devin :

« Monsieur Rombaut, je ne botte pas en touche. Je vous dis que nous travaillons. Je vous dis que votre gouvernement, le parti auquel vous appartenez, nous supprime les subsides les uns après les autres. Les gens connaissent de plus en plus de difficultés sociales. L'aide sociale est de plus en plus demandée et nous, ici, on va essayer de résister. Est-ce que le CPAS aujourd'hui pourra assumer la même valeur l'année prochaine? La réponse est non. Est-ce que nous concertons avec les travailleurs? La réponse est oui. Avec leur direction ? La réponse est oui. Est-ce que nous rencontrons les délégués des travailleurs? Oui. C'est ainsi que l'on travaille. Est-ce qu'ils sont bien au courant de tout ce qui s'abat progressivement sur la population? La réponse est oui. Est-ce qu'ils savent tout ce qui s'arrête au CPAS? La réponse est oui aussi. Ils lisent les journaux, ils regardent la télévision, ils regardent tout ce qui se passe, ils le savent, ils espèrent que ça ne va pas leur arriver. Et finalement, vous savez, ça arrive. Donc, ne nous faites pas un procès d'intention. Annoncez la tempête qui arrive, n'empêche pas la tempête d'arriver. Et donc nous, on se prépare. On se prépare discrètement, mais on se prépare. Est-ce que le budget 2026 va être facile à confectionner? La réponse est absolument non. Et je dois aussi dire que toutes ces dernières années, avec vous dans la majorité, la Ville n'a pas dû venir au secours du CPAS de manière régulière ou très forte. On a fait une confiance absolue au CPAS dans l'indépendance de sa mission et dans le respect des acteurs sociaux, on l'a fait. Nous n'avons jamais dû nous en plaindre, jamais. Je ne lance que des louanges à tout un chacun. Mais vous le savez mieux que moi, beaucoup mieux que moi, parce que je n'étais pas informé non plus de ce qui allait se passer auparavant ; on ne m'a pas téléphoné pour m'inviter à participer aux réunions de négociation. Comme on ne le fait pas avec vous maintenant, il faut le comprendre. Et donc nous travaillons, nous vous annoncerons ce qui est en cours, mais vous allez le voir dans toutes les décisions qui arrivent, et ça arrive déjà maintenant, et vous le savez bien, il y a déjà des décisions qui sont prises aujourd'hui, pas de gaieté de cœur. C'est toujours difficile de devoir mettre fin à un projet, c'est toujours difficile d'apprendre que des subsides ne vont plus arriver. Pour les travailleurs

sociaux, c'est une période extrêmement compliquée. Je comprends leur désarroi et on va faire en sorte de résister à tout cela et de travailler au mieux avec les conditions financières qui seront offertes demain à la Ville de Binche et à son CPAS. C'est ça, l'unique vérité. »

Monsieur Rombaut :

« Pour clôturer sur votre intervention ; mon cousin, qui est marin, vous dira que ça ne sert à rien de résister à une tempête, il faut s'adapter, il faut la voir venir et naviguer avec. Inutile de résister. Mettons tout en oeuvre pour passer et en sortir grandis. »

Monsieur Devin :

« En tout cas, on va emprunter des flots difficiles et je sais pertinemment bien que vous êtes, au sein de votre groupe, celui qui n'est pas le plus opposé à ce qui est social. Je n'en connais pas beaucoup d'ailleurs qui y soit opposé, mais vous savez pertinemment bien dans quelles conditions on va devoir affronter l'avenir. »

Pour: 21
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 8
Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Valeri CORDISCO, Cédric LECOCQ, Jean GIGOUNON, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

SUBSIDES

10. Subsides communaux - Rapport annuel 2024- Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport relatif aux subventions en espèces et en nature, octroyées par le Collège communal en 2024, en vertu de la délégation accordée le 18 juin 2013.

Intervention de Monsieur Gigounon :

« Ma question est adressée à Monsieur l'Echevin des Associations. En fait, c'est assez simple, je voulais savoir quels sont les critères d'éligibilité à un subside communal et aussi quels sont les critères objectifs qui vous permettent d'octroyer un montant et pas un autre à une association comme on a pu voir sur le dossier qui nous a été envoyé ».

Monsieur Devin :

« Monsieur Gigounon, c'est un règlement qui passe ici en Conseil communal, ce n'est pas Monsieur Beaujean, Echevin, qui décide, lui, combien il va donner. En fait, on fait passer en Conseil communal des règlements par rapport aux associations folkloriques, aux associations patriotiques. Tout passe ici en règlements, et puis il y aussi des dotations qui sont données, et là ça doit venir ici pour discussion ».

Monsieur Gigounon :

« Ce que je voulais dire, c'était sur quels critères une ASBL peut bénéficier ou non de subventions de la commune. Il doit y avoir des critères, je suppose, objectifs, qui doivent être dans un règlement communal. Donc, si vous les connaissez, je serai heureux de les connaître aussi. Et ensuite, comment est-ce qu'on choisit? Je ne sais pas si c'est sur le nombre d'adhérents? Est-ce que c'est sur les besoins ou quoi que ce soit? Si vous savez me l'expliquer, je suis preneur. »

Monsieur Devin :

« On l'a expliqué à un des derniers Conseils communaux par rapport à l'agrément ou pas d'une association. On avait d'ailleurs reporté le point. »

Monsieur Gigounon :

« Non, justement, on avait parlé, c'était pour reconnaître une association comme une association binchoise. On n'a pas parlé de subventions. C'est pour moi deux choses différentes. »

Monsieur Devin :

« Monsieur Gigounon : www.binche.be, vous avez le règlement ».

Monsieur Gigounon :

« Merci. J'y viens, si vous me permettez. Je remercie quand même l'Echevin des associations pour sa réponse ».

Monsieur Devin :

« Ne soyez pas sarcastique à son égard, je le serais avec vous, vous me le reprocheriez. »

Monsieur Gigounon :

« Evidemment.
Non, mais justement, sur le site www.binche.be, je vois que vous le connaissez bien, malheureusement, vous connaissez peut-être moins la bonne façon pour le remplir, puisque sur le site, que ce soit dans la section vie associative, dans la section finances ou dans la section des règlements communaux, il n'y a nulle part le règlement communal concernant l'octroi de subsides. Pour moi, c'est un grave problème puisque je crois en l'adage « nul n'est censé ignorer la loi ». Ici, malheureusement, tous les citoyens l'ignorent puisqu'il n'est pas disponible sur le site de la Ville. D'ailleurs, j'en profite puisqu'on parle du site de la Ville et de la vie associative pour dire que la section vie associative du site est totalement vide. Il y a d'ailleurs un annuaire des associations totalement vide aussi. J'espère, Monsieur l'Echevin, que vous avez accès à ces informations parce que sinon, ça ferait quand même peur. Un second adage auquel je crois, c'est le principe constitutionnel qui dit que tous les citoyens sont égaux devant la loi. Malheureusement, encore une fois, à Binche, c'est compliqué de s'en assurer. En effet, le dossier que vous nous avez transmis n'est consultable par personne en ligne, ce qui est un réel manque de transparence pour moi. Comment est-ce qu'une association peut savoir si elle a été traitée avec équité par rapport à une autre? C'est tout simplement impossible. Je pense que cela ne serait pas mal de faire comme

on l'a déjà proposé, comme la Fédération Wallonie-Bruxelles ou comme la Région Wallonne : un cadastre publié sur le site avec l'entièreté des subsides communaux octroyés aux associations. Et même plus que, juste un manque de transparence, il y a un réel problème dans ce dossier, puisqu'il est lacunaire, il y a certaines associations dont je sais, de source sûre, qui disposent de subsides communaux qui ne se trouvent pas dans le fichier. Alors, je vois deux possibilités : soit vous essayez de cacher des fonds que vous octroyez à des associations, et ce serait très grave, ou alors tout simplement, malheureusement, vous n'êtes pas totalement compétent. J'espère que c'est la deuxième solution.
Enfin, il me semble évident que vous ne pouvez pas respecter l'une de vos obligations légales qui est celle du contrôle des fonds que vous octroyez. C'est un des articles du CLDLD, ne vous inquiétez pas, je les citerai tous après. L'article prévoit que la commune doit bien s'assurer que l'ensemble des fonds qui sont donnés à des associations soient utilisés dans les raisons pour lesquelles ces fonds ont été utilisés. J'ai regardé, il y a environ 360 subventions qui ont été octroyées dans l'année 2024. Ça fait à peu près une subvention par jour, week-end compris. Alors soit, Monsieur l'Echevin des Associations, vous avez une équipe immense, mais ça, je ne le savais pas, soit vous ne dormez pas le soir, je ne vous le souhaite pas, soit tout simplement, vous ne vérifiez pas et vous ne respectez pas les prescrits légaux. De nouveau, je pencherais plus pour la troisième solution. Mon objectif ici n'est pas de m'opposer à l'octroi de subsides communaux à des associations qui en ont grand besoin, mais uniquement de m'assurer que vous respectiez les prescrits légaux, et que d'ailleurs je ne pense pas que ce soit totalement fait. Alors, j'ai fait un petit travail pour vous, pour vous aider, Monsieur l'Echevin, je vous invite à aller lire les articles L3331-2-3-3-4-6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, ainsi que, ça fait toujours plaisir, l'article 10 de notre Constitution du 8 février 1831. »

Prise de connaissance

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

11. Accord-cadre de fourniture de camionnettes type "pick-up" cabine simple et double pour le Service des Travaux – 2025 - Approbation des conditions et du mode de passation

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de fourniture de camionnettes type "pick-up" cabine simple et double pour le Service des Travaux – 2025 », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des fournitures.
- approuver le cahier des charges N° 3466 et le montant estimé du marché “Accord-cadre de fourniture de camionnettes type "pick-up" cabine simple et double pour le Service des Travaux - 2025”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 136.000,00 € hors TVA ou 164.560,00 €, 21% TVA comprise.
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2025, article 421/743-98 (n° de projet 20250034).

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

12. Aliénation de la parcelle cadastrée section B n° 370H sise rue du Carnois à Leval - Projet d'acte.

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte établi par l’étude notariale Babusiaux & Pirlot relatif à l'aliénation de la parcelle cadastrée section B n° 370H sise rue du Carnois à

Binche (Leval).

Accord à l'unanimité

Madame Marjorie ALONGI quitte la séance avant la discussion du point.
Excusée pour ce point :
Madame Marjorie ALONGI, Échevine;

13. Suppression d'une partie de chemin communal sis Cour de la Sucrerie à Péronnes-lez-Binche - Approbation des projets d'acte.

Le Conseil communal est invité à approuver :

- le projet d'acte établi par le bureau d'Études Babusiaux & Pirlot relatif à la vente de la parcelle de terrain cadastrée section C n° 563 A P0000 à la somme de 4.000 euros au profit de la SA GILUFASADA;
- le projet d'acte établi par le bureau d'Études Babusiaux & Pirlot relatif à la vente de la parcelle de terrain cadastrée section C n° 563 B P0000 à la somme de 4.000 euros au profit de la SA ANVIRA-INVEST.

Intervention de Monsieur Rombaut :

« A la lecture du dossier cela ne ressortait pas clairement. Donc si je comprends bien, il y a une suppression d'une partie d'un chemin communal. J'avoue que je n'ai pas été dernièrement, mais j'ai grandi là-bas pas loin de chez Mme Alongi, et il y a encore un an ou deux maximum, j'ai été me promener dans le coin. Je voulais juste m'assurer : est-ce qu'il y aura toujours un droit de passage ? On est quand même sur une partie assez sympathique à l'arrière de Péronnes, au niveau des champs. Est-ce qu'on va encore voir une fermeture de voirie communale, de chemin communal à l'arrière? Ce n'est pas très clair dans le dossier pour moi. Est-ce qu'il y a toujours, comme on appelle ça, une servitude, un droit de passage pour les promeneurs ? »

Réponse de Monsieur Somers :

« Deux choses dans ce dossier. La première, oui, il y aura toujours un droit de passage. Il s'agit pour ce dossier d'un bout de parcelle qui était affecté et dont le seul objet était historiquement d'assurer une desserte en égouttage, dont il a été vérifié auprès de l'IDEA qu'elle n'était plus utilisée, elle était effectivement désaffectée. Et pour le reste, il n'y avait plus d'usage sur ce chemin depuis 40 ans et donc, si vous dites effectivement qu'il y a un usage qui est utile, en tout cas, il n'est plus constaté et il y a même lieu de penser qu'avec le nouveau décret voirie, il y aurait lieu de le désaffecter. On a néanmoins privilégié une cession, ce qui est toujours plus confortable pour la Ville de pouvoir valoriser un patrimoine historique, même si effectivement, il n'est plus constaté en usage. Et la deuxième chose, c'est une facilité aussi pour les acheteurs, parce que sinon, il y a des constats et procédures judiciaires. On ne va évidemment pas dans le cadre d'un compromis, acter une cession de parcelle publique sans aller dans une phase de contentieux et ceci, conformément à une bonne gestion du patrimoine public. Enfin, la dernière chose, il y avait eu une enquête publique qui avait été menée conformément au décret Voirie et afin de vérifier qu'il n'y avait pas de personne qui s'opposait à cette désaffectation et il n'y a pas eu de contrariété ou en tout cas d'opposition qui était marquée à l'occasion de cette enquête publique qui avait été faite en 2024. Je pense que ces procédures-là sont toujours un peu longues ».

Accord à l'unanimité

Madame Marjorie ALONGI entre en séance avant la discussion du point.

14. Régie foncière - Arrêt de la comptabilité générale - État des recettes et des

dépenses pour l’exercice 2024

Le Conseil communal est invité à approuver la comptabilité générale (état des recettes et des dépenses) l’exercice 2024 ainsi que les Comptes Annuels 2024 de la Régie Foncière comme suit :

- En recettes, à la somme de : 1.025.589,80 €;
- En dépenses, à la somme de : 548.454,31€;
- Soit un résultat budgétaire positif de 477.135,49 €.

Le bilan, compte de résultats et annexe, au résultat positif de : 512.922,49 €.

Accord à l'unanimité

15. Hôtel des Remparts - Acquisition.

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'acquisition des terrains et bâtiments du site de l'Hôtel des Remparts au montant s'élevant à 510.000 euros.

Intervention de Madame Leroy :

« Je voudrais juste savoir où en est la promesse de subside puisqu'il y a une sous condition suspensive d'octroi de subsides de 390 000 euros. C’est pour savoir où en est le dossier et si jamais ce subside ne devait pas être octroyé, ce qu'on en ferait? Et alors ma deuxième question, c'est est-ce que vous comptez assez rapidement sécuriser le site, parce qu'apparemment, beaucoup de riverains s'en plaignent ».

Intervention de Monsieur Lecocq :

« On avait une question et un éclaircissement concernant l'avenir du site. Qu'est-ce qui sera prévu? Vous avez sûrement déjà des pistes pour le futur en sachant que c'est juste à côté d'un parking et on connaît aussi les difficultés de se garer dans le centre de Binche. »

Monsieur Devin :

« Nous avons reçu une promesse de subside de l'ordre de 390 000 euros. Je pense que vous étiez encore dans la majorité à l'époque. C'était le dernier collège. Vous savez, Madame Leroy, combien cette négociation est peu aisée avec le propriétaire de l'hôtel des Remparts. Est-ce qu'il y a des nuisances pour les riverains ? Absolument, on en est absolument convaincu, c'est pour cela qu'on procède à l'achat parce qu'on ne croit pas au développement possible par ce propriétaire de quelques projets corrects. Le dernier incident qui est apparu, c'est le mur qui est tombé le long du chemin du tir, on a donc procédé au placement de Barrières Nadar. Avec le vote de ce soir, s'il est positif et je n'en doute pas, et je vous remercie déjà tous ceux qui vont soutenir cette action, on va alors pouvoir passer à l'étape suivante, qui est donc de fixer les conditions de la vente et de passer devant le notaire, en espérant que le propriétaire soit toujours bien d'accord en la matière. C'est quelquefois aléatoire, c'est quelquefois surprenant mais, de notre côté, nous comptons aller jusqu'au bout de la procédure. Ensuite, Monsieur Lecoq, il faut savoir que le bâtiment tel qu'il est ne prend pas tout le côté de la rue. Il y a encore un propriétaire qui a la dernière maison et donc notre ambition est de pouvoir ne pas laisser cela en l'état bien longtemps. Il faudra donc travailler pour avoir un projet immobilier en façade et avoir un parking à l'arrière de ce terrain qui pourra bénéficier à bien des personnes qui cherchent du parking en Centre-Ville aujourd'hui ».

Accord à l'unanimité

INTERCOMMUNALES

16. EthiasCo - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 12 juin 2025

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de EthiasCO du 12 juin 2025 :
1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2024
2. Approbation des comptes annuels au 31/12/2024 et affectation du résultat (y compris l'octroi du dividende)
3. Décharge aux administrateurs
4. Décharge au commissaire
5. Désignations statutaires - Client Board

Accord à l'unanimité

17. ISSH - Désignation de 3 représentants de la Ville au sein de l'assemblée générale, proposition de 6 représentants à l'organe d'administration et 1 représentant au comité d'attribution de l'ISSH

Le Conseil communal est invité à désigner 3 représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale, à proposer 6 représentants à l'organe d'Administration et 1 représentant au comité d'attribution de l'ISSH.

Désignation de 3 représentants au sein de l'Assemblée Générale de l'ISSH comme suit :

Mr Vincent NOTEBOOM (PS)
Mr Luc JONNART (PS)
Mr Julien WADOWSKI (MR-CI)

Désignation de 6 représentants au sein de l'organe d'Administration de l'ISSH comme suit :

Mr Davy FIORDALISO (PS)
Mr Vincent NOTEBOOM (PS)
Mr Laurent ARMAN (PS)
Mr Luc JONNART (PS)
Mme Hélène HARVENGT (MR-CI)
Mr Julien WADOWSKI (MR-CI)

Désignation d'un représentant au sein du comité d'attribution de l'ISSH comme suit :

Mme Fany BOUDART (PS)

18. IMIO - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2025

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale IMIO du 10 juin 2025 à savoir:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2024;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Décharge aux administrateurs ;
4. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;

5. Démission d'office des administrateurs ;
6. Règles de rémunération des administrateurs ;
7. Renouvellement du Conseil d'Administration.

Accord à l'unanimité

19. ORES - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2025

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire d'ORES Assets du 12 juin 2025:

1. Présentation du rapport annuel 2024 – en ce compris le rapport de rémunération - ;
2. Transfert de réserves disponibles vers l'apport indisponible et modification statutaire ad hoc ;
3. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ;
4. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2024 ;
5. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2024 ;
6. Nominations statutaires ;
7. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISE

20. Fabrique d'église du Sacré-Coeur de Binche – Compte – Exercice 2024 - Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2024 - Décision.

Le Conseil Communal est invité à
- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2024 de la fabrique d'église du Sacré-Coeur de Binche.
- adresser la présente délibération :
- au Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Coeur – Avenue Marie Josée, 62 à 7130 Binche ;
- à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Accord à l'unanimité

21. Fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche – Compte – Exercice 2024 - Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2024 - Décision.

Le Conseil Communal est invité à
- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2024 de la fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche.
- adresser la présente délibération :
- au Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe – Avenue Marie Josée, 62 à 7130 Binche ;
- à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Accord à l'unanimité

22. Fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche – Compte – Exercice

2024 – Approbation du compte de l'exercice 2024 – Décision.

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 16 avril 2025 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2024, comme suit :
- Recettes : 41.384,98 € ;
- Dépenses : 34.834,70 € ;
- Excédent : 6.550,28 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2024 s'élève à 35.121,36 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2024.

Pour: 16
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 13
Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Jean GIGOUNON, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

23. Fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray – Compte – Exercice 2024 - Approbation du compte de l'exercice 2024 après réformation – Décision.

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 10 avril 2025 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge à Bray a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2024, réformé comme suit :
- Recettes : 9.072,09 € ;
- Dépenses : 8.758,84 € ;
- Excédent : 313,25 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2024 s'élève à 7.381,46 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2024.

Pour: 16
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 13
Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Jean GIGOUNON, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

24. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval - Compte - Exercice 2024 - Approbation du compte de l'exercice 2024 après réformation - Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 11 mars 2025 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2024, réformé comme suit :
- Recettes : 90.312,61 € ;
- Dépenses : 76.353,14 € ;
- Excédent : 13.959,47 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2024 s'élève à 40.103,95 €, montant approuvé à la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2024.

Pour: 16
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 13
Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Jean GIGOUNON, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

25. Fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix - Compte - Exercice 2024 - Approbation du compte de l'exercice 2024 après réformation - Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 08 avril 2025 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2024, réformé comme suit :
- Recettes : 35.948,01 € ;
- Dépenses : 22.820,29 € ;
- Excédent : 13.127,72 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2024 s'élève à 13.381,91 €, montant approuvé au budget de l'exercice 2024.

Pour: 16
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Judith Philippe, Benoît DEGHORAIN, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Roxane GROETEMBRIL
Abstentions: 13
Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Alexandre Rombaut, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Jean GIGOUNON, Aurore ROMANI, Hélène HARVENGT

26. Fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine d'Epinois - Compte - Exercice 2024 - Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2024 - Décision

Le Conseil Communal est invité à :
- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2024 de la fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine d'Epinois.
- adresser la présente délibération :
 - au Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie-Madeleine – Avenue Marie-José, 62 à 7130 Binche ;
 - à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Accord à l'unanimité

27. Fabrique d'église Saint-Rémy de Waudrez - Compte - Exercice 2024 - Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2024 - Décision

Le Conseil Communal est invité à :
- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2024

de la fabrique d'église Saint-Rémy de Waudrez.
- adresser la présente délibération :
 - au Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémy – Rue Mon Plaisir, 110 à 7131 Waudrez ;
 - à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Accord à l'unanimité

28. Fabrique d'église Saint-Usrmer de Binche - Compte - Exercice 2024 - Approbation de la prorogation du délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2024 - Décision

Le Conseil Communal est invité à :
- proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le compte de l'exercice 2024 de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche.
- adresser la présente délibération :
 - au Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer – Avenue Marie-José, 62 à 7130 Binche ;
 - à Monseigneur l'Evêque de et à 7500 Tournai.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT

29. Enseignement maternel/primaire/artistique à horaire réduit/de promotion sociale - Année scolaire 2024/2025 - Déclaration des emplois vacants au 15 avril 2025 - Décision

Le Conseil communal est invité à statuer sur la déclaration des emplois vacants, au 15 avril 2025 et ce pour autant qu'ils le soient encore au 1er octobre 2025, pour les emplois organisés dans l'Enseignement Officiel Subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

30. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Création de demi-emplois d'institutrices maternelles et de périodes de psychomotricité à partir du 19 novembre 2024 et à partir du 20 janvier 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 27 janvier 2025, point n°23, par laquelle il décide de procéder à partir du 19 novembre 2024 à la création d'un demi-emploi d'institutrice maternelle à l'implantation du Bois du Roy à Leval-Trahegnies, d'un demi-emploi et 2 périodes de psychomotricité à la rue de Versailles à Binche et à partir du 20 janvier 2025 à la création d'un demi-emploi d'institutrice maternelle et 2 périodes de psychomotricité à l'implantation du Château à Leval-Trahegnies.

Accord à l'unanimité

31. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Organisation des périodes de cours à charge de la Ville de Binche du 26 août 2024 au 30 septembre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 1er juillet 2024, point

13, par laquelle il décide de se prononcer sur l'organisation des périodes de cours à charge de la Ville de Binche du 26 août 2024 au 30 septembre 2024.

Accord à l'unanimité

32. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Personnel - Organisation des cours de seconde langue subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 24 avril 2025, point n°44, par laquelle il est invité à prendre connaissance de l'organisation des cours de seconde langue subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

33. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Organisation du cours d'éducation physique à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 24 avril 2025, point n°45, par laquelle il décide de prendre connaissance de l'organisation du cours d'éducation physique dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

34. Enseignement Artistique à Horaire Réduit - Année scolaire 2024-2025 - Beaux-Arts - Commission de sélection en vue de la désignation d'un directeur à titre stagiaire dans un emploi vacant - Désignation des membres de la commission - Modification - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 31 mars 2025, point n°19, par laquelle il désigne les membres de la Commission de sélection d'un candidat pour le poste de directeur à titre stagiaire dans un emploi vacant à l'Académie des Beaux-Arts de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

35. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Prise de connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2024

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche qui s'est tenue le 26 septembre 2024.

Prise de connaissance

MOBILITE

36. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à 7130 Binche, rue de l'Arayou n°18

Accord à l'unanimité

37. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'une signalisation relative à la traversée de cavaliers dans la rue de l'Espinette - Décision

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route instaurant une signalisation relative à la traversée de cavaliers dans la rue de l'Espinette.

Accord à l'unanimité

PLAINE DE JEUX

38. Plaine de jeux 2025 - Octroi d'une provision de trésorerie au/à la responsable de la plaine de jeux pour la gestion journalière - Décision

Le Conseil communal est invité à octroyer une provision de trésorerie, au/à la Coordinateur/trice de la plaine de jeux, afin de permettre une gestion fluide des besoins journaliers lors de l'organisation de la plaine de jeux, du 7 juillet au 25 juillet 2025.

Accord à l'unanimité

SPORTS ET JEUNESSE

39. Piscine communale - Règlement d'ordre intérieur - Modification de l'article 5 - Approbation

Il est proposé au Conseil communal de marquer son accord sur la modification des articles 5 du règlement d'ordre intérieur de la piscine communale.

Intervention de Monsieur Maghe :

« C'est une très bonne chose. Monsieur Piret aurait été content à mon avis. Un regain de liberté pour les nageurs. Je vous félicite ».

Monsieur Devin :

Merci Monsieur Maghe, je crois que ça touchera directement Monsieur Van Houter, qui a pris en considération non seulement cela, mais aussi les périodes dans l'enseignement, bien évidemment ».

Accord à l'unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

40. Plan de Cohésion Sociale - Validation du rapport d'activités - Rapports financiers PCS et "Article 20" - Année 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :
- le rapport d'activités 2024 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche;
- le rapport financier 2024 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche;
- le rapport financier 2024 « Article 20 » du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche.

Intervention de Monsieur Maghe :

« Je me rappelle du rapport du Plan de Cohésion Sociale qui, il y a 10 ans, 12 ans, faisait deux ou trois pages. C'était évidemment probablement un peu trop court. Ici, on travaille sur des rapports qui sont beaucoup plus complets, mais sans doute aussi beaucoup plus indigestes à la lecture puisqu'on se retrouve avec des fichiers Excel et avec, pour chacune des actions, un descriptif d'un côté, descriptif qui date du début de l'adoption du plan, c'est-à-dire de 2019. Et puis à droite, une sorte de petit bulletin avec des indicateurs qui permettent de finalement donner des points aux actions réussies et moins bien réussies. Je trouve que ce n'est pas ultra facile à lire. Il y a 30 ou 40 fiches uploadées comme ça sur la plateforme, ce n'est pas forcément facile, mais j'ai regardé et j'ai fait le tri, notamment pour 2024, mais aussi, même, depuis 2019. Je crois qu'on peut classer les actions en trois thématiques. D'abord les réussites, forcément. Je constate que tout ce qui concerne l'enseignement du français à des personnes étrangères, ce qui est mis en oeuvre avec l'I.S.S.H. pour favoriser la durabilité des logements, les aides alimentaires, avec Masaber, Caritas et autres, tout ce qui est inclusion des enfants handicapés, tout ce qui est mis en place pour l'isolement des personnes seules, c'est plutôt des réussites. Alors il y a les semi réussites, j'appellerais cela comme ça, qui concernent souvent d'ailleurs les matières plutôt liées à la recherche d'emploi, je dirais. Tout ce qui est aide individuelle à la réaction de CV, on a aidé 18 personnes en 2024, c'est bien mais ce n'est pas énorme. Tout ce qui est resocialisation des publics très éloignés de l'emploi, notamment une formation sur la confiance en soi qui a permis à 12 personnes en 2024 d'exprimer un regain de self-estime. Donc ça marche, mais ce n'est pas une réussite totale. Et puis il y a ce que j'appellerais les échecs, mais voilà, cela arrive. Il y a tout ce qui touche au soutien scolaire et aux apprentissages de base, où là, on a eu zéro enfant remis à niveau en 2024. Il y en a eu, il faut être de bon compte, sur les années précédentes. Tout ce qui touche à l'accès aux nouvelles technologies, au numérique, ce n'est pas énorme : 11 personnes ont été formées depuis 2019, ce n'est pas une super réussite. Il y a le Salon de la Santé qui devait être organisé en 2024, qui ne l'a pas été parce qu'il y a beaucoup d'activités en juin. Et donc c'est un peu ce qui est décrit, il y avait l'Euro, il y avait le Championnat de Belgique, il y avait les Fêtes de la Musique et donc on va l'organiser en juin 2025. On est en mai 2025 et je ne sais pas du tout où cela en est, en tout cas, c'est ce que dit le rapport. J'attire votre attention, car à part l'Euro, il y a exactement les mêmes activités en 2025 qu'en 2024. Et puis alors, et ça, c'est plus pour la boutade, mais ça m'a fait rire à la lecture de la chose, c'est tout ce qui concerne l'aide alimentaire et la récolte des produits du potager. Il y a visiblement des jardiniers, on appelle ça des jardiniers, cela doit être les jardiniers actifs. Vous allez vous demander où j'arrive, mais j'y arrive. Donc il y a eu 11 et 4 personnes en 2020 et en 2021. 2022 était visiblement l'année du jardinage parce qu'on avait 77 jardiniers actifs. Ce que je ne comprends pas, mais je suppose que quelqu'un m'expliquera, mais ces chiffres sont assez indigestes, c'est comment ces 77 jardiniers actifs n'ont réussi à faire en sorte qu'on ne donne de produits issus de ces potagers qu'à 5 personnes. L'année d'après, on est en 2023, on passe de 77 à 3 jardiniers actifs et là on nourrit 35 personnes donc visiblement les 3 étaient vraiment plus efficaces que les 77. Et en 2024, on remonte à 67 jardiniers actifs et là, on nourrit à nouveau que 7 personnes. Bref, il y a probablement une explication. Ce n'est pas l'essentiel de mon propos, mais tout ça pour dire que ce que je regrette essentiellement, c'est que forcément, on a ici des fiches avec des chiffres, avec des indicateurs et qu'on ne nous explique pas vraiment les réussites des différents éléments. Donc ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit ; il y a des tas de choses qui se passent bien. Dans le cadre d'un plan

pluriannuel comme ça, il y a forcément des choses qui réussissent mieux que d'autres, qui marchent mieux que d'autres, mais je me suis quand même, je dirais, farci toutes ces fiches, parce que je voulais insister sur le fait que la lecture de celle-ci était particulièrement compliquée. Ce serait peut-être plus sympa d'avoir une présentation soit par le service, soit par l'Echevin en charge. Et si jamais j'en demande trop, faire simplement un petit rapport écrit, un peu comme on a le rapport d'activité de Binche Culture ou du Musée du Masque. Je voulais parler de ça aussi parce qu'on arrive en fin de cycle finalement au niveau du Plan de Cohésion Sociale et donc il va falloir réfléchir à la suite et tirer les conclusions de tous les rapports précédents et identifier ce qui marche ou non, ce qui est utile ou non, ce dont les bénéficiaires ont besoin ou non. Je voulais aussi vous rappeler que la plupart des semi-réussites et des échecs, c'est souvent des actions qui sont, par ailleurs, mises en place par d'autres niveaux de pouvoir ou par d'autres structures et donc ça peut faire l'objet de doublons. Cela peut aussi expliquer pourquoi certaines choses fonctionnent mieux que d'autres, ce qui fera d'ailleurs l'objet de ma question. Et enfin, je trouve que toutes ces actions font l'objet objectivement d'un vrai déficit de communication. Alors vous allez me dire il y a une page Facebook qui a été réalisée, elle a été mise en ligne fin janvier, donc ça, c'est déjà bien, ici on parle de 2024. Il faut reconnaître que quand on va sur le site, on parlait du site tout à l'heure, vous avez un descriptif général du Plan de Cohésion Sociale, mais les actions concrètes ne sont pas décrites, il n'y a pas un agenda ou ce genre de choses. C'est désormais le cas avec la page Facebook. Mais voilà, 500 followers, c'est un bon début, mais on n'y est pas encore. Donc quelques petites questions par rapport à ça. Je pense qu'on a évoqué il y a quelques mois ou années, l'éventuelle intégration du PCS dans le giron des actions du CPAS. Je ne sais pas si c'est confirmé, si cela a été souhaité de votre côté, simplement pour éviter les doublons dont je parlais tout à l'heure, il y a d'autres choses, l'ATL aussi. Il y a des tas de structures qui peuvent entrer dans les doublons. J'allais vous demander ce que vous alliez mettre en place pour améliorer la communication de toutes ces actions, même si je l'ai vu, il y a de la page Facebook. Et puis, et ça, c'est pour l'avenir, et vous allez forcément me répondre oui, mais simplement, est-ce que vous allez évaluer le Plan de Cohésion Sociale 19 - 25 à la lumière de ses réussites et de ses échecs pour nourrir la réflexion sur le prochain PCS ? Cela me semble évident, mais je voulais vous entendre là-dessus. »

Monsieur Devin :

« Certaines des questions que vous posez, vous devez déjà disposer des réponses vu que ces actions sont menées depuis 2019, cela m'étonnerait que lors de vos réunions de préparation de Conseil communal, Madame Leroy ne vous ait pas pleinement informée de tout ce qui se passait au sein des services de la Ville de Binche. Mais je sens Monsieur Van Houter trépigner d'impatience de vous répondre parce qu'il a embrassé cette nouvelle compétence scabinale avec enthousiasme et donc, il va pouvoir vous répondre, que ce soit en matière de jardinage, que ce soit en matière d'apprentissage, il va vous dire ce qu'il en est. Et vous avez raison, beaucoup de choses ont déjà évolué. »

Monsieur Van Houter :

« Merci pour les questions, parce qu'en général, il n'y en a pas beaucoup sur le Plan de Cohésion Sociale depuis très longtemps. Donc en effet, c'est une nouvelle matière pour moi, matière que je connais relativement bien et qui m'intéressait beaucoup. Je pense que vous avez en partie déjà répondu aux questions que vous posez. Donc, en effet, problème de communication identifié. Je rappelle que j'ai cette compétence depuis décembre de l'année dernière, donc ça ne fait pas longtemps. C'est une équipe super dynamique, je ne citerai pas de noms, mais une équipe vraiment super dynamique, créative. C'est très agréable de travailler avec eux, je tiens à le souligner. Première chose qui a été posée comme constat, c'est clair qu'au niveau de la communication, ce n'était pas idéal. Le PCS est à la fois un service de la Ville et tous les services de la Ville n'ont pas une page de communication propre. On n'a pas l'Etat civil/Population sur

Facebook, mais en même temps, ça touche un public particulier. Et donc, on s'est dit voilà une page Facebook plus visible, c'est quand même plus intéressant. A côté de ça, elles n'ont pas été citées, mais je le dis, il y a aussi celles du CCCA et du CCCPH qui sont liées au PCS. Et donc on utilise les 3 pour communiquer les informations, pour aussi multiplier les canaux et ne pas tout mettre sur le site de la Ville de Binche, qui a plus ou moins une publication par jour, voire deux par jour, je pense, au niveau du PCS. Et donc si je demande au service Communication de mettre tout ce que le PCS fait, je pense que vous en aurez marre à la longue, tellement il y a des activités. On peut regarder rapidement, mais je pense qu'il y a des publications vraiment quotidiennes, même le week-end, soit des annonces de ce qui va se faire, soit des présentations de ce qui s'est fait. Alors il y a des actions ou des activités, on peut dire les deux, puisque les actions, il y a 29 fiches, 29 actions. Donc c'est pour ça que c'est très lourd, très compliqué, et que certaines sont plus développées que d'autres, c'est à la fois lié au territoire, lié à ce qui existe déjà sur le territoire, ce qui manque. Chaque territoire est différent, mais on essaie de travailler les 29 thématiques. Certes, pas avec la même quantité d'implication ou la même possibilité d'avancer sur certains secteurs que d'autres. Il y a des choses, c'est facile, c'est purement Binchois, on peut travailler. D'autres, il y a des institutions, soit Binchoises, soit extérieurs à Binche. L'emploi, par exemple, c'est une des actions du PCS, mais ce n'est clairement pas l'acteur numéro 1. L'emploi, il y a le FOREM, il y a les ALE, il y a le CPAS, il y a d'autres acteurs plus gros, plus importants. L'accompagnement, les gens ne viennent pas naturellement au PCS pour donner ça, mais par contre, c'est une porte d'entrée pour après rediriger. Et donc ce que le PCS fait aussi, parce que moi aussi je veux éviter les doublons, c'est que quand ce n'est pas à la bonne porte, on redirige vers la bonne porte. Et ça, ça n'apparaît dans aucun rapport statistique, dans aucun rapport, dans aucun texte. Et donc l'équipe qui est là va renvoyer vers le CPAS quand c'est une matière CPAS ou va les inviter à la Maison de l'Emploi, au Forem, quand ça les intéresse. Par contre, il y a des personnes qui ont plus facile de communiquer avec eux quand il s'agit de créer un CV, par exemple, ou de créer quelque chose où on rentre dans le très, très personnel. Donc ça, c'est plus facile. Néanmoins, il y a des activités comme le jardinage, qui a été cité, et c'est un bon exemple, c'est une activité qui a marché une fois, réellement une fois. Cela a bien marché au début. Je pense que c'est l'équipe qui a porté ce projet-là et qui a créé un dynamisme dans le quartier, c'était à Binche, mais ce dynamisme est vite retombé. Dès qu'il y a parfois 1 ou 2 citoyens plus actifs qui ne sont plus mobilisables pour des raisons qui les regardent, la dynamique retombe et après, c'est plus difficile. A la base, le jardinage, c'était fait pour eux, donc les gens qui vont, ce n'est pas forcément pour donner à d'autres, mais ils utilisent cet espace pour pouvoir produire des légumes pour eux-mêmes. Après, s'ils n'en ont pas besoin ou qu'ils souhaitent les offrir à d'autres, ils peuvent mais à la base, ce n'est pas forcément pour donner à tout le monde. Ce qui peut expliquer des différences, je ne pense pas de rentabilité, mais peut-être tout simplement de ce qui a été donné et de ce qui ne l'a pas été. Mais c'est une activité qui ne marche pas et qui a été arrêtée. Donc l'activité dans son ancienne version a été arrêtée. Elle coûtait aussi, puisqu'il y avait des animateurs extérieurs, etc… et donc, avec l'équipe, on a réfléchi à cette activité-là, pour la revoir autrement. Il y a toujours un animateur de l'équipe qui y travaille, mais plus avec des prestataires externes, et donc moins de dépenses pour une activité qui marche peu. Par contre, le matériel est là, il y a des choses qui ont été créées et donc on continue à utiliser ce qui existe. Aussi dire qu'on est dans le rapport 2024. 2025 a été déjà bien chargée, avec l'ouverture d'une 3ème maison de quartier à Péronnes, qui rencontre doucement, parce que ça commence, doucement. Les premières activités pour les jeunes commençaient après les vacances de mai, donc il y a quelques jours, et il y a déjà pas mal d'intérêt. Donc 3 maisons de quartier à gérer, travail sur les Agora Spaces, travail sur les terrains multisports, cela aussi, ils le font. Travail pour les PISQ, CCCA, CCPH, comme je l'ai dit. Cela fait un paquet d'activités pour 6 personnes. Vraiment, je pense qu'ils sont très investis. Les doublons ne sont pas toujours du même côté non plus. Le critère qui est important à retenir, c'est que le PCS est dans le collectif. L'objectif de nos actions au niveau du PCS, c'est de créer de la cohésion sociale et donc de pouvoir faire en sorte que des gens, individuels, séparés, puissent se retrouver autour de certains projets, et évoluer ensemble. Alors que le CPAS, lui, est beaucoup plus dans l'individuel et donc mélanger les choses n'est pas toujours bon. Par contre, il ne faut pas que tout le monde fasse la même chose, ça, c'est important et donc, depuis janvier, on regarde de notre côté, quelles sont les choses que

peut-être on ne devrait pas faire ou ne devrait plus faire, d'autres qui manquent, je pense qu'il y en a qui manquent. Et donc, heureusement, le plan est prolongé jusqu'en 2026 et j'espère qu'il y en aura un suivant pour pouvoir continuer à travailler sur cette politique-là, c'est quand même des investissements énormes en la matière. J'essaie de ne pas être trop long, mais c'est une matière passionnante. Il y a beaucoup de choses à faire. Il reste beaucoup de travail à faire.
Et donc les doublons dans les deux sens, nous on y travaille, il y a des décisions qui sont prises et qui vont bientôt être présentées à certains opérateurs en français langue étrangère par exemple, où il y a trop d'opérateurs qui font la même chose, il y en a qui seront subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'autres pas et donc on va remettre un peu d'ordre là-dessus aussi, c'est déjà décidé. Ce sont des décisions qui n'apparaissent forcément pas dans un rapport 2024, puisque ce sont des décisions de 2025. Par contre, au niveau de la présentation, je pense que c'est un format obligatoire, ce n'est pas un format que Binche choisi, on suit. Je prends une parenthèse que je ne suis pas 100 % sûr de ce que je vais affirmer mais, normalement, cela ne doit même plus être présenté en Conseil communal, mais on fait le choix de le faire, par clarté, par volonté de transparence et d'information, puisque je pense aussi que c'est une façon de valoriser le travail qu'ils ont réalisé. Il y a des chiffres, mais au-delà, il y a tout le reste, tout ce que j'ai dit tout à l'heure, qu'on ne peut transcrire en ligne, mais le travail social qu'ils réalisent en groupe, en collectif, est vraiment intéressant. »

Monsieur Maghe

« Je vous remercie. Je n'avais pas cité les commissions consultatives aussi dans les réussites. J'avais fait un peu le tri, je n'avais pas passé 30 fiches en revue. Mais voilà, merci pour ces différentes précisions et merci pour cette capacité d'adaptation, finalement, par rapport à ça et par rapport au fait d'être attentif à ces doublons. »

Monsieur Devin :

« Je connais un collègue dont le cousin est marin et il dit qu'il faut s'adapter quand il y a la tempête. Et bien vous pouvez compter sur nous, nous remettons de l'ordre, nous comptons sur vous pour la simplification administrative qui ne manquera pas d'arriver et je vous poserai un jour la question en aparté « et vous, comment vous voyez le Plan de Cohésion Sociale par rapport au CPAS, Monsieur Maghe » ? Mais je le ferai en aparté car je pense que la réponse va arriver prochainement. »

Pour: 27
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Judith Philippe, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Jean GIGOUNON, Hélène HARVENGT
Abstentions: 2
Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

PROJET DE PROCES-VERBAL

41. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 avril 2025 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 24 avril 2025.

DIVERS

Intervention de Monsieur Rombaut :

« Juste deux points mobilité. Un point sur Binche : la braderie ce week-end, le triathlon. Je travaille sur Bruxelles, je prends de moins en moins la voiture, 99 % du temps, c'est en train. Il m'arrive encore de revenir avec mon épouse en voiture, je me serais cru depuis la gare de Binche, sur le boulevard industriel, pour arriver vers l'avenue Wanderpepen. L'avenue Wanderpepen était bloquée, tous les feux continuaient de fonctionner. Il me semble qu'à d'autres occasions, on a quand même débloqué ces feux, du moins, on les a mis en clignotants. C'était catastrophique. Franchement, ça remontait jusqu'à la route de Charleroi. Plusieurs moments de la journée je pense que ça aurait pu être un petit peu mieux organisé sans parler des déviations le lendemain avec le triathlon, c'était un peu au niveau de la piscine, etc... plus personne ne savait ce qu'il devait faire. Pourquoi simplement on n'a pas fait différemment au niveau de l'avenue Wanderpepen, parce que c'était un peu le chaos. Deuxième point, peut-être plus une question, sur un dispositif qui était placé à la rue de Namur. »

Monsieur Devin :

« Vers quelle heure ? C'est parce que je veux savoir si ce sont des travaux du SPW qui ont pu interagir là-dessus ou pas du tout. Vous êtes rentré à quelle heure dans Binche ? »

Monsieur Rombaut :

« Le samedi, j'ai constaté ça entre 11h et 13h, grand maximum. Mais c'était au niveau des feux de l'avenue Wanderpepen, qui étaient bloqués par rapport à la braderie le samedi. Mais les feux étaient en activité. Or, dans ce genre de cas, avec l'Avenue Wanderpepen bloquée, on ne sait descendre et aller que sur la gauche. Bref, les files remontaient jusque assez haut. Je pense que c'est peut-être quelque chose à prévoir pour la suite ; il me semble que ça a déjà été fait. C'est juste une remarque. Et le lendemain, la situation avec le triathlon, ce n'était apparemment pas, semble-t-il, des mieux organisés. On a reçu quelques plaintes au niveau de l'organisation de la circulation, vu les déviations mises en place avec la braderie, plus le passage du triathlon, enfin, certains se sont un peu arrachés les cheveux le dimanche. Juste une question par rapport au nouveau dispositif placé à la rue de Namur, entre le rond-point et l'église Saint-Etienne de Ressaix. Dans la montée en venant de Binche, avant l'accès pour le nouveau cimetière de Ressaix, il y a un nouveau lotissement sur la gauche quand on vient de Binche, on a mis un dispositif alors, ce n'est pas trop mal parce que les gens se garaient un peu n'importe comment avant, pas mal de gens arrivaient comme des fous de cette rue de Namur. Alors, ce n'est pas trop mal, mais ne serait-ce pas nécessaire de mettre un peu plus de lumière sur ce truc ? On a rajouté une espèce de panneau réfléchissant jaune, je connais très bien le coin, j'ai déjà failli me prendre le dispositif plusieurs fois en revenant de Ressaix. Simplement une petite réflexion, ce n'est pas très visible ; j'ai parlé avec quelques riverains qui trouvent qu'effectivement, il faudrait faire un petit effort, un petit peu de lumière. »

Intervention de Monsieur Maghe :

« J'ai une question, pour rebondir sur celle de Monsieur Rombaut. En fait, je n'ai jamais compris pourquoi, à un moment, on coupait ces feux, d'ailleurs. Tous les samedis avant le Carnaval, ces feux sont coupés aussi. Il y a plein de gens sur la route qui vont amener leur panier, leurs

costumes, enfin bref. Et je n'ai jamais compris quel était l'intérêt de faire ça. Pourquoi est-ce quils sont coupés au Carnaval d'ailleurs? Ça peut continuer à fonctionner à moins qu'il y ait des questions énergétiques ou autres ? Cela n'est probablement pas du ressort de la Ville, je n'en sais rien. Ca ne demande pas une réponse maintenant, mais c'est en tout cas une question que je me pose.
Deuxième chose, simplement parce que Monsieur Urbain n'est pas là, mais ça fait deux Conseils qu'il intervient sur la RUSB. La dernière fois, on était en Conseil communal en même temps que leur Assemblée Générale ou leur réunion au Conseil d'Administration. J'ai évidemment suivi le changement de CA et ce genre de choses. Je ne sais pas si vous avez des éléments nouveaux, intéressants, à nous évoquer par rapport à la situation du club. »

Intervention de Monsieur Gigounon :

« Deux petites choses, la première, c'est concernant les Faucons Rouges. J'ai appris, comme d'autres, par voie de presse, que les Faucons rouges avaient été déclarés en faillite. Je voulais savoir si vous aviez des informations sur ce qui allait advenir des Faucons rouges dans l'entité de Binche, notamment pour les enfants. Est-ce qu'une section locale à Binche va continuer à exister et est-ce qu'ils vont pouvoir continuer leurs activités? Toujours sur les Faucons rouges, dans le même sujet, aussi par voie de presse, on a appris que certaines sections locales avaient détourné des fonds et aussi au niveau national, est-ce que vous vous êtes assurés que cela n'a pas été le cas à Binche? Est-ce qu'un audit ou quoi que ce soit est prévu pour s'assurer que ça n'a pas été le cas, comme dans d'autres communes ? Cela, c'est mon premier point sur les Faucons rouges. Et un deuxième, c'est aussi au niveau de la circulation, plutôt mobilité, au niveau de l'avenue Wanderpepen, au niveau de la maternité commerciale qui est en construction pour le moment, il y a des barrières Heras devant qui sont sur le trottoir et qui empêchent donc de marcher sur le trottoir. Cela doit faire à peu près six mois, je pense. Et donc il n'y a pas d'interdiction de stationner à côté, donc des voitures se stationnent à côté, ce qui fait que les piétons sont obligés de marcher sur l'avenue Wanderpepen ce qui, notamment le soir, est quand même un peu dangereux. Je sais qu'avant, il y avait une interdiction de stationner, mais qui tombait à peu près tout le temps et un moment qui a même disparu. Je pense, si mes souvenirs sont bons, que là, actuellement, il n'y en a pas. Donc je ne sais pas s'il y a une solution qui est possible, soit de reculer un peu la barrière Heras pour dire de laisser un passage piéton, ou du moins interdire le stationnement de deux voitures pour la sécurité. »

Intervention de Madame Philippe :

« J'ai été interpellée au sujet des containers papier, notamment au carrefour de la rue des Chasseurs et de la Place des Droits de l'Homme. Certains conteneurs ne sont jamais rentrés, ils ne sont même pas fixés. En cas de grand vent, comme il y a eu il y a quelques jours, ces containers voyagent, peuvent se retrouver sur la voie publique au moment où une voiture passe. Je sais que vous n'êtes pas responsable de ce que les gens font, mais je me demandais s'il ne serait pas utile de rappeler le règlement via le bulletin communal ou alors via une petite capsule comme la Cellule communication a pu le faire pour la salle d'études à la Maison des Associations. Cette petite capsule a eu un bel effet, était très parlante donc peut-être envisager une petite capsule comme ça pour rappeler aux gens que les containers à papier, ils doivent être rentrés, ils ne doivent pas traîner sur la voie publique. Parfois, petite capsule est plus parlante qu'un long discours. »

Intervention de Monsieur Lecocq :

« On avait un point qu'on aurait voulu déposer à ce Conseil-ci, mais on a préféré d'abord le post-poser afin de le collectiviser et d'inviter le collège à s'y poser (à se positionner je suppose). En fait,

ce sont ce qu'on appelle l'automatisation des droits. Ce sont des initiatives qui ont déjà vu le jour dans d'autres communes en Belgique et d'autres villes en Europe comme en Espagne et autres. Et donc l'automatisation des droits serait aussi très avantageuse pour plusieurs choses afin de lutter aussi contre la précarisation qui va s'accentuer avec les mesures au niveau du pouvoir supérieur. Mais d'autant plus que ça pourrait maximiser aussi les subsides que la commune pourrait avoir. Qu'est-ce que l'automatisation des droits? Au lieu que le prestataire, celui qui est ayant droit fasse les démarches, en fait, il y a un cadastre qui est fait, on fait une photographie, on doit le faire, bien sûr, par plusieurs faces. On a toute une nomenclature que je vais vous proposer pour le prochain Conseil communal, ou ultérieurement, le temps qu'il faudra pour pouvoir le construire collectivement. Mais c'est permettre justement que ce soit inversé, qu'on puisse automatiser les droits, que ça aille directement auprès des personnes qui ont droit à ces droits. Et donc voilà, c'était pour vous associer à ça. On va vous envoyer cet ordre du jour. Déjà, est-ce que vous avez connaissance de ce système d'automatisation des droits et est-ce que vous voyez ça d'une manière positive ? »

Réponses de Monsieur Devin :

« Alors, Monsieur Rombaut, pour la braderie, c'est une demande très forte des commerçants binchois qui vivent, je pense, déjà des moments très difficiles. Et donc, effectivement, ils nous demandent d'interdire le stationnement et la circulation dans plusieurs rues. Il y a eu la brocante des Remparts. Là aussi, c'est une association que l'on peut retrouver d'ailleurs sur le site internet de la Ville de Binche que vous connaissez peut-être. Je pense que c'étaient les Pélissiers cette fois ci, au mois d'août, c'est les chasseurs.
Et donc le triathlon, j'ai moi-même fait la remarque parce que je cours tellement vite à pied que j'ai le temps de regarder ce qui se passe à gauche, à droite et devant, derrière, il n'y a plus grand monde. Et donc je pense qu'effectivement, il y a moyen de, soit restreindre le périmètre, soit d'emprunter un autre parcours. Je l'ai dit au Collège communal lundi que ce serait bien, et c'était une grande réussite ce triathlon, mais de pouvoir mettre l'ouvrage sur le métier, bien évidemment.
Sur la rue Namur, j'ai chargé Monsieur l'Echevin de la Mobilité d'aller jeter un coup d'oeil aussi et de voir ce qu'il en est. Ce à quoi il faut faire attention, c'est la conjonction d'organisations, c'est pour ça qu'on a demandé que dans les périmètres, chaque fois qu'il y avait des rues qui étaient interdites de circulation ou de stationnement cela soit bien écrit et que les décisions ne soient pas prises, une rue, une activité, après autre activité par rue, mais tout ensemble, bien évidemment.
Monsieur Maghe, les feux sont coupés au Carnaval. Vous savez, comme le cortège a du mal à avancer, on ne voudrait pas qu'en plus, le feu fonctionne à ce moment-là, au carrefour du Baladin, et qu'alors nous ayons des difficultés en la matière. Deuxièmement, pour être certain que le feu ne perturbe pas le cortège et le Carnaval, ils sont enlevés, au carrefour du Baladin. Aux paysans, ils sont là. Je vous le dis, vous ne le savez peut-être pas, mais ils sont retirés au carrefour du Baladin. A chaque Carnaval, il est retiré. Et alors, j'ai la même remarque que vous, à chaque fois, en fait, ils laissent les clignotants oranges, mais on ne sait faire que passer, on ne sait pas aller tout droit, ni à l'Avenue Wanderpepen.
Pour la RUSB, j'ai une très bonne nouvelle. : la licence a été accordée. En tout cas, l'auditeur a remis un avis positif et donc demain, ils auront la bonne nouvelle. C'est ce que tous les échos que j'ai eus et j'ai pris contact avec un des responsables du club qui m'a assuré de cette bonne nouvelle.
Monsieur Gigounon, les Faucons Rouges, il y a une action en justice en la matière. Je vais laisser travailler la justice bien évidemment et je vous remercie de vous soucier du sort des Faucons Rouges. Quant aux sections locales, je sais qu'elles sont appelées à changer de statut, vu que l'ASBL Faucons rouges est dissoute.
Pour ce qui est des barrières Heras sur le trottoir, vous avez raison. Plusieurs fois, le Collège communal en a fait la remarque, au niveau de Monsieur le Directeur général. Mais par rapport à l'entreprise, nous devons aussi respecter un périmètre de sécurité. A présent, je pense que ce périmètre n'est plus nécessaire ; les travaux touchent à leur fin. On pourra d'ailleurs en reparler tout prochainement.

Monsieur Lecoq, sur l'automatisation des droits, je vais soumettre le projet au niveau du Collège Communal, mais d'abord à Monsieur le Directeur Général, pour qu'il puisse instruire un dossier en la matière, qu'on puisse peut-être voir ce qu'il en est. Effectivement, je vous remercie d'avoir soumis le dossier. Madame Philippe, nul n'est censé ignorer la loi. Mais vous l'avez dit, la Communication travaille, travaille bien et que cela soit sur le site internet, qui fonctionne, à la Ville de Binche. Le site internet, il fonctionne, que ce soit dans le bulletin communal, que ce soit sur un post Facebook, il est bon. J'ai d'ailleurs demandé dans une prochaine édition, tous les ans en fait, on rappelle les bonnes pratiques que le bon sens demande, mais que les gens oublient ou certaines personnes oublient ou n'exécutent pas, un peu comme nettoyer jusqu'à son filet de trottoir. Et donc voilà, tout çela est effectivement mis en oeuvre. Vous savez aussi qu'il y a énormément de mises en demeure qui sont adressées aux citoyens par rapport justement à cette période où on laisse la végétation pousser sur les devantures, sur les entrées de maisons, le long des murs, des jardins qui ne sont pas du tout tondus, entretenus. Voilà, tout ça existe, à Binche comme ailleurs, et il y a un travail colossal, je le dis de la part de l'Administration communale de la Ville de Binche que je salue vraiment par rapport à tout cela. »

Intervention de Madame Cordisco :

« C'était juste pour signaler le sentier communal à la rue des Cent Pieds.
Les herbes sont hautes. Ce n'est pas la première fois que je vais me balader là, et je trouve que l'entretien de ce sentier est rarement effectué. »

Intervention de Monsieur Rombaut :

« C'est juste pour revenir, parce qu'en fait, je ne revenais pas sur l'intérêt d'une braderie à Binche, que du contraire, ni sur l'importance de la brocante des Remparts, que j'apprécie également beaucoup. Non, mais mes remarques portaient par contre sur ces feux de signalisation au croisement, route de Merbes et Avenue Wanderpepen qui étaient restés actifs alors qu'il n'y avait finalement qu'un seul sens possible de circulation. »

Monsieur Devin :

« A chaque fois, je le signale en Cellule de sécurité. On n'arrête pas de le dire et donc on continuera à le dire. Je vous remercie toutes et tous pour la bonne tenue de cette séance publique du Conseil communal, je remercie les personnes qui ont assisté et toutes les personnes qui ont préparé l'ensemble de ces dossiers. Une belle fin de soirée à tout le monde. »

accord à l'unanimité

*

La séance est levée.

*

HUIS CLOS

PERSONNEL STATUTAIRE

42. Personnel administratif statutaire - Démission volontaire

Le Conseil communal est invité à statuer sur la démission volontaire de Madame LEMPEREUR Marie de ses fonctions de Chef de bureau statutaire à temps plein à la date du 22 mai 2025 à la suite de l'épuisement de son congé pour convenances personnelles.

Accord à l'unanimité

PCDR

43. Commission locale de Développement rural: Renouvellement de la composante non issue du conseil communal

Dans le cadre de l'Opération de Développement Rural que la ville de Binche organise sur son territoire, il y a lieu de disposer d'une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) répondant à une logique de représentativité et qui anime ce dispositif.
A la suite de la désignation des nouveaux représentants issus du Conseil communal qui eut lieu le 21 janvier 2025, il fut décidé de procéder au renouvellement complet de la composante " non politique" de la CLDR et de réaliser à cette fin une campagne via le Bulletin communal et les réseaux sociaux qui s'est terminée au 30 avril.
Le Conseil communal est invité à fixer la nouvelle composition de la composante non issue du Conseil communal de la CLDR.

Accord à l'unanimité sur les propositions

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

44. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire à raison de 12 périodes supplémentaires par semaine avec effet au 1er avril 2025

Le Conseil communal est invité à procéder à la nomination à titre définitif de Madame Kathleen GORNIAK en qualité d'institutrice primaire à partir du 1er avril 2025 à raison de 12 périodes supplémentaires par semaine, dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

45. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire à raison de 24 périodes par semaine avec

effet au 1er avril 2025

Le Conseil communal est invité à procéder à la nomination à titre définitif de Madame Audrey BUISSERET, en qualité d'institutrice primaire, à raison de 24 périodes par semaine, avec effet au 1er avril 2025 dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

46. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Nomination à titre définitif d'un instituteur primaire à raison de 24 périodes par semaine avec effet au 1er avril 2025

Le Conseil communal est invité à procéder à la nomination à titre définitif de Monsieur Logan DETOURNAY, en qualité d'instituteur primaire, à raison de 24 périodes par semaine, avec effet au 1er avril 2025 dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

Monsieur Frédéric TILMANT quitte la séance avant la discussion du point.
Excusé pour ce point :
Monsieur Frédéric TILMANT, Conseiller;

47. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à raison de 26 périodes par semaine avec effet au 1er avril 2025

Le Conseil communal est invité à procéder à la nomination à titre définitif de Madame Valentine TILMANT, en qualité d'institutrice maternelle, à raison de 26 périodes par semaine, à partir du 1er avril 2025 dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

Monsieur Frédéric TILMANT entre en séance avant la discussion du point.

48. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à raison de 26 périodes par semaine avec effet au 1er avril 2025

Le Conseil communal est invité à procéder à la nomination à titre définitif de Madame VAN WYMEERSCH Marie, en qualité d'institutrice maternelle, à raison de 26 périodes par semaine, avec effet au 1er avril 2025 dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

49. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à raison de 13 périodes par semaine avec effet au 1er avril 2025

Le Conseil communal est invité à procéder à la nomination à titre définitif de Madame Elisa PASSARELLO en qualité d'institutrice maternelle avec effet au 1er avril 2025 à raison de 13 périodes par semaine, dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

50. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Extension de la nomination à titre définitif d'un maître de psychomotricité à raison de 4 périodes supplémentaires par semaine avec effet au 1er avril 2025

Le Conseil communal est invité à statuer sur l'extension de la nomination à titre définitif de Monsieur Gaspare MORREALE en qualité de maître de psychomotricité avec effet au 1er avril 2025 à raison de 4 périodes supplémentaires par semaine, dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

51. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Nomination à titre définitif d'une maîtresse de seconde langue: néerlandais, à raison de 24 périodes par semaine avec effet au 1er avril 2025

Le Conseil communal est invité à procéder à la nomination à titre définitif de Madame Marie RICCIOLINI, en qualité de maîtresse de seconde langue: néerlandais, à raison de 24 périodes par semaine, à partir du 1er avril 2025 dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

52. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Représentant(s) du pouvoir organisateur à l'assemblée générale du CECP ASBL - Législature 2025-2030

Le Conseil communal est invité à nommer un/des représentant(s) effectif(s) du Pouvoir Organisateur, auprès de l'Assemblée Générale du CECP, ce mandat concerne la nouvelle législature 2025-2030.

Désignation de Mr Kevin VAN HOUTER

53. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans des emplois non vacants, à partir du 20 janvier 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 14 avril 2025, point n°20, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Ségolène DUERINCKX, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans des emplois non vacants, à partir du 20 janvier 2025.

Accord à l'unanimité

54. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation d'une institutrice primaire à charge de la Ville de Binche à raison de 10 périodes par semaine, du 15 avril 2025 au 4 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 14 avril 2025, point n°22, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Mademoiselle

Emeline NORMAND, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 10 périodes par semaine, du 15 avril 2025 au 04 juillet 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

55. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un contrat APE, à raison de 12 périodes par semaine, du 16 avril 2025 au 4 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 14 avril 2025, point n°24, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Emeline NORMAND, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, sous statut d'agent APE, à raison de 12 périodes par semaine, du 16 avril 2025 au 4 juillet 2025, de l'affecter dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

56. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans des périodes vacantes et non vacantes, du 26 août 2024 jusqu'au plus tard le 4 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 14 avril 2025, point n°21, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Mademoiselle Erin LEGHAIT, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans des périodes vacantes et non vacantes, du 26 août 2024 jusqu'au plus tard le 4 juillet 2025.

Accord à l'unanimité

57. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023-2024 - Désignation et affectation d'une maîtresse de seconde langue : néerlandais à partir du 27 mars 2024 et démission au 20 juin 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 01 juillet 2024, point n°11, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Sylvie URBAIN en qualité de maîtresse de seconde langue : néerlandais, à titre temporaire dans un emploi non vacant, à raison de 4 périodes à partir du 27 mars 2024, à raison de 4 périodes supplémentaires à titre temporaire dans un emploi non vacant à partir du 2 avril 2024, à accepter sa démission au 20 juin 2024.

Accord à l'unanimité

58. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Personnel - Désignation d'une institutrice primaire en immersion anglais à titre temporaire, à raison de 2 périodes par semaine, à charge de la Ville de Binche, du 14 février 2025 jusqu'au 4 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 10 février 2025, point n°16, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Sylvie URBAIN, en qualité d'institutrice primaire en immersion anglais à titre temporaire, en fonction

principale, à raison de 2 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche, du 14 février 2025 jusqu'au 4 juillet 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

59. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023-2024 - Désignation et affectation d'une maîtresse de philosophie et citoyenneté à titre temporaire, à partir du 28 août 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 22 avril 2024, point n°21, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Mademoiselle Sarah SPATERI, en qualité de maîtresse de philosophie et citoyenneté "commun" et "dispense" à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 24 périodes par semaine, à partir du 28 août 2023.

Accord à l'unanimité

60. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023-2024 - Désignation et affectation d'un maître d'éducation physique, dans des emplois vacants et non vacants à titre temporaire - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 22 avril 2024, point n°19, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Monsieur Arnaud WATRIN, en qualité de maître d'éducation physique titre requis, dans des emplois vacants et non vacants à titre temporaire pour l'année scolaire 2023-2024.

Accord à l'unanimité

61. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une assistante maternelle à charge de la ville de Binche du 26 août 2024 au 4 juillet 2025, à raison d'un 4/5 temps par semaine - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 01 août 2024, point n°35, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Graziella URGEGHE, en qualité d'assistante à l'institutrice maternelle, à raison d'un 4/5 temps par semaine, à charge de la Ville de Binche en fonction principale, du 26/08/2024 au 04/07/2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche, sous réserve de l'approbation du budget communal pour la période du 1er janvier 2025 au 4 juillet 2025**.**

Accord à l'unanimité

62. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une assistante maternelle à charge de la ville de Binche du 26 août 2024 au 4 juillet 2025, à raison d'un 2/5 temps par semaine - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 août 2024, point n°162, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Mademoiselle Kyara SCELFO, en qualité d'assistante à l'institutrice maternelle, à raison d'un 2/5 temps par semaine, à charge de la Ville de Binche en fonction principale, du 26/08/2024 au 04/07/2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche, sous réserve de l'approbation du budget communal pour la période du 1er janvier 2025 au 4 juillet 2025**.**

Accord à l'unanimité

63. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Augmentation des attributions d'une institutrice primaire en immersion anglais à charge de la Ville de Binche à raison de 6 périodes par semaine, du 11 février 2025 au 4 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal, point n°18, par laquelle il décide de marquer son accord quant à l'augmentation des attributions de Madame Claudine PARIS, en qualité d'institutrice primaire en immersion anglais à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 6 périodes par semaine, du 11 février 2025 au 4 juillet 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

64. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 - Fin de contrat de travail d'un commun accord d'une institutrice maternelle à charge de la Ville de Binche, à raison de 10 périodes par semaine, à dater du 20 janvier 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 17 janvier 2025, point n°20, par laquelle il décide d'accepter la fin de contrat de travail d'un commun accord de Madame Nell ZISKOS, désignée en qualité d'institutrice maternelle à raison de 10 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche, à dater du 20 janvier 2025.

Accord à l'unanimité

65. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation d'une institutrice maternelle à charge de la Ville de Binche à raison de 10 périodes par semaine, du 21 janvier 2025 au 4 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 17 janvier 2025, point n°21, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Mademoiselle Tess VAN DER VEEN, en qualité d'institutrice maternelle à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 10 périodes par semaine, du 21 janvier 2025 au 4 juillet 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

66. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 - Fin de contrat de travail d'un professeur d'éducation physique à charge de la Ville de Binche, à raison de 2 périodes par semaine, à dater du 20 janvier 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 17 janvier 2025, point n°22, par laquelle il décide d'accepter la fin de contrat de travail d'un commun accord de Madame Adelaïde MAESFRANCKX, désignée en qualité de professeur d'éducation physique à raison de 2 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche, à dater du 20 janvier 2025.

Accord à l'unanimité

67. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation d'un professeur d'éducation physique à charge de la Ville de Binche à raison de 2 périodes par semaine, du 24 janvier 2025 au 4 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 17 janvier 2025, point n°27, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Madame Laura MAIORANO, en qualité de professeur d'éducation à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 2 périodes par semaine, du 24 janvier 2025 au 4 juillet 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

68. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à raison de 26 périodes dans un emploi non vacant du 9 janvier 2025 au 2 février 2025 et fin de fonction de commun accord au 17 janvier 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 17 janvier 2025, point n°19, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Mademoiselle GOOVAERTS Elisa, en qualité d'institutrice maternelle à raison de 26 périodes par semaine dans un emploi non vacant, en remplacement de Madame Marisa Donadello du 9 janvier 2025 au 2 février 2025 et à accepter sa fin de fonction de commun accord en date du 17 janvier 2025.

Accord à l'unanimité

69. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023-2024 - Fin de contrat de travail d'un commun accord d'une institutrice primaire à raison de 2 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche, à dater du 8 novembre 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 13 novembre 2023, point n°13, par laquelle il décide d'accepter la fin de contrat de travail d'un commun accord de Madame Pamela PLACE, désignée en qualité d'institutrice primaire à raison de 2 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche, en date du 8 novembre 2023.

Accord à l'unanimité

70. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023-2024 - Fin de contrat de travail d'un commun accord d'une institutrice primaire à raison de 4 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche, à dater du 8 novembre 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 13 novembre 2023, point n°12, par laquelle il décide d'accepter la fin de contrat de travail d'un commun accord de Madame Justine PRIMIANO, désignée en qualité d'institutrice primaire à raison de 4 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche, en date du 8 novembre 2023.

Accord à l'unanimité

71. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023-2024 - Désignation d'une d'institutrice primaire à titre temporaire, à charge de la Ville de Binche, à raison de 12 périodes par semaine, du 28 août 2023 au 29 septembre 2023 - Abrogation - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 28 août 2023, point n°105, par laquelle il abroge sa délibération du 3 juillet 2023, point 9, par laquelle il a décidé de désigner Mademoiselle Noémie ROGER, née à La Louvière le 26 juin 2001, domiciliée rue Grande 48 à 7120 Estinnes, titulaire du diplôme de bachelier institutrice primaire délivré par la Haute École en Hainaut de Mons, le 20 juin 2022, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 12 périodes par semaine, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche, du 28 août 2023 au 29 septembre 2023.

Accord à l'unanimité

72. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation d'une institutrice primaire en immersion anglais à charge de la Ville de Binche à raison de 24 périodes par semaine, du 26 août 2024 au 26 novembre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 août 2024, point n°29, par laquelle il désigne Madame Catherine NAVEZ, en qualité d'institutrice primaire en immersion anglais à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 24 périodes par semaine, du 26 août 2024 au 26 novembre 2024, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

73. Enseignement primaire - Année scolaire 2024-2025 - Désignation d'une institutrice primaire en immersion anglais à charge de la Ville de Binche à raison de 24 périodes par semaine, du 27 août 2024 au 26 novembre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal, en sa séance du 02 septembre 2024, point n°6, par laquelle il décide d'annuler sa décision du 19 août 2024, point 29, par laquelle il décide de désigner Madame Catherine NAVEZ, en qualité d'institutrice primaire en immersion en anglais à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 24 périodes par semaine, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche, du 26 août 2024 au 26 novembre 2024 et de désigner Madame Claudine PARIS, en qualité d'institutrice primaire en immersion anglais à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 24 périodes par semaine, du 27 août 2024 au 26 novembre 2024, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

Madame Cécile CORSO quitte la séance avant la discussion du point.
Excusée pour ce point :
Madame Cécile CORSO, Échevine;

74. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023-2024 - Désignation d'un instituteur primaire à titre temporaire, à charge de la Ville de Binche, à raison de 4 périodes par semaine, du 28 août 2023 au 29 septembre 2023 - Abrogation -

Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 28 août 2023, point n°11, par laquelle il à abroge sa délibération du 3 juillet 2023, point 106, suite à une réorganisation interne, à décider de désigner Mademoiselle Aude MARQUIS en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 4 périodes par semaine pour l'apprentissage personnalisé afin de respecter les prescrits légaux, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche, du 29 août 2023 au 29 septembre 2023.

Accord à l'unanimité

Madame Cécile CORSO entre en séance avant la discussion du point.

75. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une assistante maternelle à charge de la ville de Binche du 26 août 2024 au 4 juillet 2025, à raison d'un 4/5 temps par semaine - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 août 2024, point n°23, par laquelle il désigne Madame HIRSOUX Chloé, en qualité d'assistante à l'institutrice maternelle, à raison d'un 4/5 temps par semaine, à charge de la Ville de Binche en fonction principale, du 26/08/2024 au 04/07/2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche, sous réserve de l'approbation du budget communal pour la période du 1er janvier 2025 au 4 juillet 2025**.**

Accord à l'unanimité

76. Enseignement fondamental - Commission Paritaire Locale 2025-2030 - Approbation du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur de la Commission Paritaire Locale

Le Conseil communal est invité à approuver le nouveau règlement d'ordre intérieur de la Commission Paritaire Locale 2025-2030.

Accord à l'unanimité

77. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire, dans des périodes non vacantes, du 16 avril 2025 au 04 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 24 avril 2025, point n°34, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame Emeline NORMAND, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, dans des périodes non vacantes, à raison de 2 périodes par semaine du 16 avril 2025 au 04 juillet 2025.

Accord à l'unanimité

78. Enseignement fondamental - Année 2025/2026 - Demande de réaffectation d'une institutrice primaire à titre définitif par le Centre d'expertise médicale pour l'aptitude au travail du Medex - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 24 avril 2025, point n°39, par laquelle il est invité à accepter la réaffectation au sein de la Ville de Binche de

Madame Annie GAILLARD, institutrice primaire à titre définitif, suite à la décision du Centre d'expertise médicale pour l'aptitude au travail du Medex (CEMAT) qui la déclare définitivement inapte à l'exercice de ses fonctions mais apte à l'exercice d'autres fonctions par voie de réaffectation dans les conditions suivantes: "travail administratif afin d'éviter l'exposition au bruit des enfants".

Accord à l'unanimité

79. Enseignement fondamental - Personnel - Année 2023-2024 - Désignation et affectation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire dans 19 périodes vacantes et 1 période non vacante à partir du 28 août 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 12 mai 2025, point n°24, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Mademoiselle Marie RICCIOLINI, en qualité de maîtresse de seconde langue : néerlandais, à titre temporaire dans 19 périodes vacantes et 1 période non vacante, à partir du 28 août 2023.

Accord à l'unanimité

80. Enseignement fondamental - Personnel - Année 2024-2025 - Désignation et affectation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire dans 24 périodes vacantes à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 12 mai 2025, point n°25, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Mademoiselle Marie RICCIOLINI, en qualité de maîtresse de seconde langue : néerlandais, à titre temporaire dans 24 périodes vacantes, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

81. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024-2025 - Désignation d'un maître d'éducation physique et de maître de psychomotricité, dans des emplois vacants et non vacants à titre temporaire - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 12 mai 2025, point n°29, par laquelle il décide de désigner Monsieur Gaspare MORREALE, en qualité de maître d'éducation physique et maître de psychomotricité titre requis, dans des périodes vacantes et non vacantes à titre temporaire pour l'année scolaire 2024-2025.

Accord à l'unanimité

82. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des périodes vacantes et non vacantes, du 26 août 2024 jusqu'au plus tard le 04 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 12 mai 2025, point n°28, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame VAN WYMEERSCH Marie, en qualité d'institutrice maternelle, titre requis, à titre temporaire dans des périodes vacantes et non vacantes, du 26 août 2024 jusqu'au plus tard le 04 juillet 2025 à raison de 26 périodes par semaine.

Accord à l'unanimité

83. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024-2025 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans des périodes vacantes et non vacantes, du 26 août 2024 jusqu'au plus tard le 04 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 12 mai 2025, point n°27, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame PASSARELLO Elisa, en qualité d'institutrice maternelle, titre requis, à titre temporaire dans des périodes vacantes et non vacantes, du 26 août 2024 jusqu'au plus tard le 04 juillet 2025 à raison de 26 périodes par semaine.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

84. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de musique, danse et déclamation de la Ville de Binche - Personnel - Année scolaire 2024-2025 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un professeur de trompette à titre définitif et à titre temporaire et de musique de chambre à titre définitif - Prise d'acte

Le Conseil communal est invité à prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie, à dater du 20 décembre 2024, de Monsieur François ANDRÉ, professeur de trompette à titre définitif et temporaire ainsi que de musique de chambre à titre définitif.

Accord à l'unanimité

85. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2024/2025 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Désignation d'une accompagnatrice au piano pour les évaluations de fin d'année à titre temporaire et à raison de 5 heures par semaine, du 13 mai au 10 juin 2025 et le 24 juin 2025, et à raison de 4h, le 17 juin 2025, à charge de la Ville - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 24 avril 2025, point n°48, relative à la désignation de Madame Fanny PELLERIN, en qualité d'accompagnatrice au piano pour les évaluations de fin d'année à titre temporaire, à charge de la Ville, dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, à raison de 5 heures par semaine, du 13 mai au 10 juin 2025 et le 24 juin 2025, et de 4h, le 17 juin 2025.

Accord à l'unanimité

86. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2024/2025 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Personnel - Désignation d'un accompagnateur au piano pour les évaluations de fin d'année à titre temporaire à raison de 3 heures par semaine, du 23 mai au 27 juin 2025, à charge de la Ville - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 24 avril 2025, point n°50, par laquelle il a désigné Monsieur Thibaut PRUVOT, en qualité d'accompagnateur au

piano pour les évaluations de fin d'année à titre temporaire, à raison de 3 heures par semaine, à charge de la Ville, du 23 mai au 27 juin 2025, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

87. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2024/2025 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Désignation d'une accompagnatrice au piano pour les évaluations de fin d'année à titre temporaire et à raison de 8 heures par semaine, du 14 mai au 11 juin 2025, et à raison de 6,5 heures par semaine, du 18 au 25 juin 2025, à charge de la Ville - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 24 avril 2025, point n°49, relative à la désignation de Madame Amélie GEORGES, en qualité d'accompagnatrice au piano pour les évaluations de fin d'année à titre temporaire, à charge de la Ville, dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, à raison de 8 heures par semaine, du 14 mai au 11 juin 2025, et à raison de 6,5 heures par semaine, du 18 au 25 juin 2025.

Accord à l'unanimité

*

La séance est levée.

*

Le Secrétaire, Le Président,

Guillaume SOMERS Laurent DEVIN